

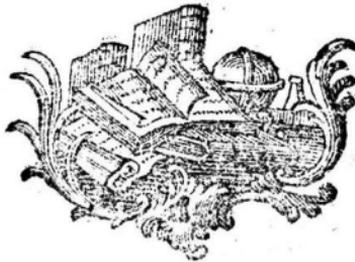
JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. MAI 1794.

*Neque te ut miretur turba, laboribus
Contentus paucis lefloribus. Hor. Sat. 10, l. 1.*



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur:
Libraire, sur le Vrythof.

Et se trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur:
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

15. Mai 1794.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Nouvelles des Missions Orientales ; recues au séminaire des Missions étrangères à Paris, en 1782, 1791, 1792 ; servant de suite aux Lettres édifiantes des missionnaires de la Compagnie de Jesus A Liege, chez Lemarié ; à Bruxelles, chez Le Charlier. 1794. 1 vol. in-12. Prix 18 sous.

AU moment où la foi paroît éteinte dans un grand royaume de l'Europe, ces Lettres offrent un spectacle bien intéressant pour un observateur chrétien : il voit que le nom de Jesus-Christ se répand dans des pays reculés & que la Providence veille d'une manière admirable à l'accomplissement des promesses qui assurent à l'Eglise une durée éternelle.

Les progrès du Christianisme dans ces parties de l'Orient sont vraiment extraordinaires. Il y a eu l'année dernière dans la seule mission de la Cochinchine 5508 adultes baptisés; 2124 cathécumenes formés; 2333 enfans d'infidèles baptisés à l'article de la mort.

On conçoit sans peine que les travaux de ces zélés missionnaires doivent être traversés par de fréquentes persécutions; il ne se passe point d'année qu'il n'en éclate. Elles sont plus ou moins longues, mais toujours marquées au coin de la férocité qui caractérise les ennemis du Christianisme. Il faut en entendre le récit dans le style simple & plein de candeur de ces hommes apostoliques. „ Quand les chré-
 „ tiens (dit M. l'évêque d'Agathopolis) ont subi
 „ leur interrogatoire & qu'on a employé con-
 „ tre eux toutes sortes de tortures, pour les
 „ faire renoncer à la Religion & en déclarer
 „ les chefs, on les charge d'une cangue pesant
 „ ordinairement cent ou deux cens livres. Cette
 „ cangue, en Chine, forme une table d'un
 „ bois épais, quarré, large de quatre à cinq
 „ pieds, au milieu de laquelle est un trou
 „ propre à insérer le col. Cette table est di-
 „ visée en deux parties par le milieu: lors-
 „ qu'on veut mettre un homme à la cangue, on
 „ appuie les deux parties sur les deux épaules &
 „ on la réunit par les deux extrémités, & à
 „ l'aide de corde ou de fer, de manière que
 „ le col se trouve pris au milieu. Ordinaire-
 „ ment ils ne peuvent en cet état se servir de
 „ leurs mains pour boire ni pour manger. Cette
 „ cangue leur reste jour & nuit. Les uns

35 la font suspendre, par le moyen de cordes,
 35 aux poutres de la prison, pour n'en être pas
 35 écrasés, & dorment allis. D'autres font ap-
 35 puyer l'extrémité supérieure contre la muraille
 35 & dorment ainsi à genoux. J'en ai vu la
 35 porter jusqu'à onze mois. Ce supplice seroit
 35 en quelque sorte tolérable s'il n'avoit été
 35 précédé de beaucoup d'autres tourmens qui
 35 affoiblissent considérablement les patients. Il
 35 leur a fallu pour l'ordinaire, être frappés
 35 de beaucoup de soufflets appliqués avec une
 35 espece de férule de cuir de bœuf assez épaisse
 35 qui leur meurtrit les joues & leur ébranle
 35 toutes les dents; de sorte qu'à peine peu-
 35 vent-ils manger. D'autres ont les épaules dé-
 35 chirées de verges & le corps moulu de coups
 35 de bâton. Quelquefois ils ont le gras des
 35 jambes foulé à l'aide d'un long cylindre
 35 sur les deux extrémités duquel il y a deux
 35 hommes qui pressent avec toute leur pesan-
 35 teur. D'autres ont une cheville du pied for-
 35 tement appuyée contre une grosse pierre
 35 & dans cet état sont fortement frappés de
 35 coups de bâton sur la cheville opposée. Il
 35 dépend du mandarin particulier d'inventer
 35 de nouveaux genres de supplices & de les
 35 faire subir aux criminels. Nous avons eu
 35 des chrétiens suspendus en l'air, le corps
 35 à demi-nud, & frappés avec des orties. C'est
 35 cependant chez ces peuples que nos phi-
 35 losophes nous renvoient par fois pour y cher-
 35 cher des exemples d'humanité & les fruits d'une
 35 sage législation.

Malgré des supplices si cruels, le prélat as-

sûre qu'il en a peu vu renier J. C., ou trahir les
 ministres de la Religion. Rien ne fait mieux
 connoître combien la foi de ces nouveaux chré-
 tiens est simple & forte, que les traits suivans
 de la dernière Lettre, page 187. « J'interro-
 geois, dit un missionnaire, des personnes
 qui ne s'étoient pas confessées depuis 4 à 5
 ans, sans leur trouver de péchés. — Vous
 êtes-vous mises en colère? — non, me répon-
 doient-elles; quand mon mari s'est fâché,
 j'ai pensé qu'il falloit se taire, & sa colère
 s'est passée. — Avez-vous fait ou voulu faire
 tel ou tel péché? — non, je suis chrétienne
 & j'ai horreur de ces choses-là. — Mais
 vous êtes sans cesse au bateau pour votre
 commerce, comment pouvez-vous prier, &
 aller à l'église? — le matin & le soir je me
 mets à genoux dans mon bateau, & je fais
 une prière avec mon mari & mes enfans;
 nous avons un calendrier pour connoître
 des fêtes & dimanches, & le samedi si nous
 nous trouvons près de quelque chrétienté,
 nous allons à terre pour prier en commun
 avec nos frères. »

Outre les détails très-circonscanciés de tout
 ce qui regarde la Religion dans les Indes,
 ces Lettres sont encore pleines d'observations
 curieuses sur la Cochinchine, son climat, ses
 productions, le génie des habitans, leurs usa-
 ges, leur manière de vivre & de combattre,
 sur leur langage & sur la guerre que les re-
 belles font depuis 18 ans au roi légitime. Quo-
 que cet ouvrage, écrit d'une manière apostoli-
 que, ait pour but principal d'édifier, on peut

encore s'y instruire & y prendre des notions plus exactes, que dans les relations exagérées des voyageurs.

Ces Lettres sont précédées d'une notice sur l'établissement formé à Paris en 1663, & si connu depuis sous le nom de *Missions étrangères*, dont le P. de Rhodes Jésuite avoit conçu l'idée & qu'il réussit à exécuter. C'est le seul de ce genre qui ait pour but unique la prédication de l'Évangile dans la Chine & la formation d'un clergé regnicole pour y perpétuer l'enseignement quand même les Européens en seroient exclus comme ils l'ont été du Japon. Un si bel établissement est à la veille d'être ruiné. Le contre-coup de la révolution Française l'ébranle jusques dans les fondemens. Il ne subsistera bientôt plus si la charité des fidèles de tous les pays catholiques ne vient promptement à son secours & ne supplée à ce que les missions tiroient annuellement de la maison de Paris. Déjà elles ne peuvent fournir à l'entretien du séminaire, elles manquent même des choses les plus nécessaires. On trouve là-dessus dans la *Préface*, des détails qui ne peuvent manquer d'intéresser puissamment les âmes chrétiennes & charitables.



Epines ôtées de dessus le tombeau de Louis XVI, roi de France & de Navarre, ou réfutation d'un ouvrage intitulé Une Fleur sur le tombeau de Louis XVI &c. Par M. l'abbé Moutet.

Latet anguis in herbâ. Virg.

A Bruxelles, chez Lemaire & Le Charlier, 1793. Broch. in-8vo. de 104 pag.

L'AUTEUR de cette brochure, écrite d'une manière facile & intéressante, a vu avec quelque chagrin la *Fleur* jettée sur le tombeau de *Louis XVI*; il a cru voir cette *Fleur* hérissée d'épines & il s'efforce de les ôter. Il y a effectivement quelques tournures qui semblent être prises entre les *spinas* & *tribulos*, engendrés, selon la Genèse, par le péché. Les François, ceux même que la révolution semble avoir convertis, se sont tellement meublés la tête d'idées fausses & d'expressions blâmables, par une lecture de routes sortes de mensonges & d'abominations, que lorsqu'ils veulent énoncer la vérité, ils sont très-embarrassés dans le mode, & disent souvent toute autre chose que ce qu'ils voudroient dire en effet (a). En rendant compte de la *Fleur* j'ai

(a) Il y a quelque tems qu'un poëte m'envoya avec la plus grande confiance une pièce de vers où la révolution étoit l'ouvrage du fanatisme des autels. D'autres me disent ou m'écrivent des choses tout aussi

observé que l'auteur avoit eu le bon sens de retrancher l'absurde propos qui, joignant les Jésuites aux francs-maçons, leur attribuoit par indivis la révolution de France; & en faisant remarquer l'absurdité de cette assertion, j'ai négligé d'en relever quelques autres plus ou moins révoltantes, persuadé que la nature de cet échantillon faisoit assez connoître qu'il n'étoit pas isolé (a). Son critique supplée à cette omission; il censure entre autres expressions toutes celles qui semblent énoncer la fatalité & le hasard; & comme il ignore le retranchement fait dans la nouvelle édition, de la ridicule délation des Jésuites, il s'arrête particulièrement sur ce point, & parle de la défunte société avec beaucoup d'étendue. La maniere

justes, & cela avec les meilleures intentions, quelquefois même sur le ton de la dévotion, en faisant intervenir la justice & la providence de Dieu. C'est ainsi que dans un champ long-tems inculte & sauvage, il naît des ronces & des épines, lors même qu'on tâche d'y faire venir du bon grain. *Per agrum hominis pigri transivi, & per vineam viri stulti: & ecce totum repleverant urticæ, & operuerant superficiem ejus spinæ.* Prov. 24.

(a) En vain s'attendroit-on que dans un ouvrage quelconque, bon ou mauvais, je relevasse toutes les expressions susceptibles de critique. En faisant ici remarquer l'écart dont je parle, en condamnant les ménagemens de l'auteur pour l'égoïste Mauverpas, & sur-tout l'éloge fait de Turgot *, j'avertissois suffisamment mes lecteurs, qu'ils ne devoient s'attendre à rien de bien conséquent.

* 1 Oct.
1793, p.
182.

dont il s'exprime sur sa suppression, paroîtra neuve, & n'offensera pas ceux qui dans tous les cas veulent conserver en entier le respect dû aux hommes qui occupent le siege de Pierre. „ Humblement & j'ajoute aveuglement „ soumis à tout ce qui émane d'une source „ si pure & si sacrée, je dirai que je regarde „ le concours du souverain Pontife, dans la „ destruction des Jésuites, comme le complé- „ ment & le sceau du fléau dont Dieu a voulu „ punir la terre. Sous ce point de vue, bien „ loin de considérer ce concours comme une „ tache à la mémoire du Pontife qui gouver- „ noit alors l'Eglise universelle, je ne verrai „ dans cet acte que l'exécution des desseins „ du Très-Haut, & le Pape que l'exécuteur „ fidele des vengeances du Ciel, comme, par „ sa place éminente, il est le fondement iné- „ branlable du canal par où Dieu fait décou- „ ler les graces qu'il envoie sur la terre ». Un logicien sévere croira peut-être appercevoir ici une espece de sophisme ; & dira qu'il n'est pas permis de servir la justice de Dieu par une injustice, & que les décrets de Dieu sont relatifs à la disposition préconnue de ceux qui les exécutent : mais l'auteur lui répondra qu'il n'examine pas si c'est ici le cas, & qu'il se borne à considérer cette opération dans les vues de justice inséparables de ce que Dieu ordonne ou de ce qu'il laisse faire. Ce qu'il y a de certain, c'est que le résultat de l'extinction des Jésuites est exactement tel qu'il le présente. „ Politiquement parlant, je dirai que je re-

» garde cette destruction générale comme la Vues
 » mesure la plus impolitique, qu'aient jamais preuves
 » pu prendre tous les gouvernemens ensem- analogues,
 » ble. Ils ont détruit en effet les plus fermes Mars,
 » appuis des trônes, en détruisant les maîtres 339 &
 » par excellence de l'éducation, des mœurs suiv.
 » & de la Religion. Aussi voyons-nous de nos
 » jours, que les vices contraires ayant pré-
 » valu, tous les trônes en ont été ébranlés.
 » Nous voyons que celui qui paroissoit le plus
 » affermi, en a été entièrement renversé. »

Parmi les reproches faits aux Jésuites, qu'il
 rapporte & auxquels il répond dans un assez
 long détail, il s'en trouve un que je n'ai ja-
 mais entendu, & qui m'a causé quelque sur-
 prise. *C'est la prétendue trop grande dévo-*
tion envers la Ste. Vierge. Ce reproche fait,
 comme les autres, la matière d'un paragraphe
 particulier, où l'auteur s'exprime de la sorte.
 » On a fait un crime aux Jésuites de la
 » grande dévotion qu'ils avoient, & qu'ils
 » prêchoient d'avoir, pour la sainte Vierge.
 » On les a appellés idolâtres, parce que,
 » disoit-on, ils faisoient adorer la mere de
 » Dieu. Jamais les Jésuites n'ont prêché une
 » pareille impiété. Il n'existe, & n'a jamais
 » existé aucun de leurs écrits, qui contienne
 » une si extravagante doctrine. Elle ne peut
 » donc avoir été conçue & inventée que par
 » la passion & l'animosité de leurs ennemis. »
 Il est bien vrai qu'il y a eu là-dessus de très-
 grands abus & des excès qui, s'ils avoient pu
 être universels, auroient effacé le christianisme

dans l'ame des chrétiens. Mais ces excès étoient antérieurs aux Jésuites. Luther dans sa fameuse Conférence avec le diable, en rapporte ces parolés, qui quoique très-dignes du pere du mensonge, ne sont pas sans quelque vérité.

„ En vous éloignant de Jesus-Christ comme
 „ d'un juge cruel, vous aviez recours à
 „ Ste. Marie. Voilà comme on a ravi la gloire
 „ à J. C. C'est ce que toi ni aucun papiste
 „ ne peut nier „ (Voyez l'*Explic. de la messe par le P. le Brun*, t. 7. p. 8. édit. de Paris 1788). Bossuet convient de cet abus, mais le diable seul a pu le généraliser ainsi en calomniant l'Eglise catholique. Un orateur chrétien en repoussant l'étendue donnée à cette imputation odieuse, ne dissimule néanmoins pas qu'elle se vérifie à l'égard de plusieurs personnes guidées par une dévotion mal entendue. „ Quelle illusion, dit-il, que
 „ celle qui détourne nos yeux de J. C., qui
 „ en éloigne notre esprit, qui lui enleve nos
 „ cœurs, qui le rend inutile au milieu de
 „ nous, que dis-je, qui va à nous le rendre
 „ odieux. Car enfin pour se représenter Ma-
 „ rie bonne, tendre, compatissante mere, on
 „ se représente J. C. comme un Dieu cruel &
 „ malfaisant, ennemi des hommes, aux pieds
 „ duquel il faut que Marie soit toujours prosternée pour lui demander la grace; des mains
 „ duquel il faut que Marie arrache toujours
 „ ou le glaive ou la foudre „ (a). Mais pour

Charl.
 Molin.
 Sermon.
 pour la
 Conc. de
 la V. 2^e
 part.

(a) Une réflexion qui peut trouver place ici, & qui regarde en général tous les abus qui sont

revenir aux Jésuites, on peut convenir que quelques-uns ont suivi par une espèce d'impulsion machinale ce ton d'exagération & ce langage impropre, qui dans leurs ouvrages

dégénérer les meilleures pratiques; c'est que ces abus ne sont pas dans l'esprit de la chose, mais dans l'esprit de ceux qui lui donnent une forme & un résultat différent d'elle-même. L'homme qui sent le besoin de la religion, & qui n'a pas assez de courage ni de droiture de cœur pour la saisir dans sa pureté, pour se pénétrer de sa sainteté, & se soumettre entièrement à son joug, s'attache d'une manière exorbitante à tout ce qui lui paroît pouvoir suppléer ce grand dévouement; il embrasse les accessoires avec une ardeur qu'il croit pouvoir tenir lieu de celle qu'il n'a pas pour le principal, & se persuade que l'auteur de toute justice se contentera de cette espèce de change *. De là cette triste vérification de ce passage si connu d'un célèbre ascétique. *Quidam solùm portant suam devotionem in libris, quidam in imaginibus, quidam in signis exterioribus & figuris* (De Imit. Christi. lib. 3. c. 4. n. 5). . . . Cependant en déplorant cette illusion, il faut convenir qu'à l'égard de ceux même qui s'égarèrent ainsi dans les routes de la piété, la Religion est encore un grand bien, qu'elle les domine & les règle à un certain point par son impression générale quoiqu'en partie repoussée & détournée, & que ces hommes sont tout autres que s'ils n'avoient aucun genre de dévotion même mal entendue: comme le soleil influe sur les plantes qui croissant à son ombre, ne reçoivent pas ses rayons purs & directs. — Autres refl. sur cette matière, *Catéch. Philos.* t. 3. p. 184. n. 529, 531, 532, 533.

* Développement de cette observation. 1. Janv. 1793, p. 27 & suiv. — art. MOYSE dans le *Dict. Hist.*

sembloit, sinon confondre les cultes, au moins exhauffer tellement les expressions & les idées, que peut-être tous les lecteurs ou auditeurs n'apercevoient plus l'espace immense qui sépare la créature, quelque sainte qu'elle puisse être, de l'ineffable Divinité (a). Mais leur doctrine en général, leurs œuvres, l'esprit & les effets de leur enseignement, de leurs exhortations, de la direction des consciences, des missions &c, ne se sont pas ressentis de ce qu'il peut y avoir eu d'hyperbolique dans cet objet. Ce qu'on peut leur reprocher ici, n'est donc que dans la forme & le mode, & dans une manière ou manie d'imitation : car pour le fond des choses il n'y a point eu de quoi alarmer la plus inquiète théologie. L'auteur continue de la sorte. „ Les Jésuites étoient trop éclairés, & trop attachés à la saine doctrine de „ l'Eglise, pour avoir jamais pu donner dans „ un pareil écart. Ils étoient certainement très-dévots à Marie; ils prêchoient même beaucoup sur les avantages de cette dévotion. „ Mais ils la pratiquoient & la prêchoient „ comme l'Eglise l'a toujours enseignée : comme tous les SS. Peres l'ont prêchée & pra-

(a) Voyez les Journaux du 1 Mars 1780, p. 357. — 15 Juillet 1791, p. 428. — 15 Sept. 1791, p. 100, 110. — 1 Janv. 1793, p. 20. — *Dict. Hist.* art. GALIFET, MURATORI. — Sermon pour le jour de l'Assomp. de la Vierge, 2^e partie, dans les *Discours sur divers sujets*, t. 2, p. 185.

„ tiquée eux-mêmes; comme ils l'ont si éner-
 „ giquement expliquée, & si expressément re-
 „ commandée aux fideles. Jamais peut-être
 „ les Jésuites n'ont dit, à ce sujet, tout ce
 „ qu'en a dit S. Bernard, & tout ce qu'on
 „ en dit dans ses touchans sermons „. Les Jé-
 „ suites qui ont usé de cette circonspection, ont
 très-sagement fait. Car l'on ne peut se dissi-
 muler que ce seroit un abus de choisir à des-
 fein pour l'instruction du peuple, des expres-
 sions qui pour être justes, auroient besoin
 d'explication & de quelque affoiblissement
 dans leur valeur grammaticale. J'ajouterai que
 dans les prieres même de l'Eglise, il ne faut
 pas compulser trop littéralement les paroles,
 parce que son intention n'a jamais été d'y
 mettre toujours une sévère précision théologi-
 que, mais de nourrir la piété par des prieres
 & des affections saintes, comptant d'ailleurs
 pour le jugement & l'instruction convenable
 pour en saisir le véritable sens (a).

Après avoir répondu aux différens articles

(a) Observation aussi propre à prévenir nombre
 d'inutiles ergotations, qu'elle est en elle-même in-
 contestable & conforme aux sentimens des plus sages
 théologiens. *Nunc obiter dixerim*, dit le savant & ju-
 dicieux Antonius Peltanus, *non omnes precandi formu-
 lus usu receptus ad scholasticam amissim confectas esse.
 Majus enim priscorum studium fuit, fidelium devo-
 tionem excitare, quam omnes ubique loquendi for-
 mulas anxie observare.* C'est ainsi que dans l'hymne
Veni Sancte Spiritus, on lit: *Sine tuo numine, nihil*

Lib. 3. de
 Bon. Ope-
 rib. cap. 12.

allégués contre la Société , & avoir sur-tout fait remarquer les rapports de son existence & de son extinction avec l'état politique & moral de l'Europe ; l'auteur continue à ôter les épines qui hérissent la fleur mise sur le tombeau de Louis. Il s'étonne sur-tout , & avec raison , de l'éloge ampoulé de trois fameux révolutionnaires. » Qui se seroit attendu que , sur le tombeau de Louis XVI , victime de la révolution , on dût trouver l'éloge de M. de Brienne , premier auteur de cette même révolution ; de M. de la Fayette , le plus ardent défenseur de la révolution ; de M. de Mirabeau , le principal faiseur de cette même révolution ? Quelle profanation ! Mais ce n'est pas seulement dans la préconisation de ces trois personnages que l'auteur d'*Une Fleur* est en défaut sur la pureté de ses principes de politique & de morale , son ouvrage est rempli de maximes & d'expressions,

est in homine , nihil est innoxium. Paroles qui prises dans la rigueur grammaticale paroitraient favoriser le Quésnellisme. On pourroit citer encore, entre plusieurs autres, l'oraison *Sacro-Sanctæ* , où en faveur d'une rime, l'humanité du Sauveur est séparée de la divinité dans l'hommage que celle-ci reçoit, chose théologiquement répréhensible ; & où les Saints semblent partager avec une sorte d'égalité le culte rendu à Dieu. Cependant l'ancienneté de cette prière, l'esprit de sa composition & de sa récitation, ont fait blâmer par des personnes sages un chapitre cathédrale de France, qui par une délicatesse peut-être exagérée d'orthodoxie & d'exactitude a cru devoir l'abandonner.

» fions, qui ne peuvent laisser aucun doute,
 » qu'il n'est pas meilleur royaliste que parfait
 » chrétien. J'ose même avancer qu'il paroît,
 » par l'ensemble de tout ce qu'il dit au sujet
 » de la constitution, qu'il n'est pas très éloi-
 » gné d'en être le partisan ». Comment se fait-
 il qu'en réprochant ces trois éloges, le judi-
 cieux auteur ne trouve rien à redire à celui
 de Turgot, qui peut être considéré comme
 le fondateur du fansculotisme & le projecteur
 de toutes les scènes qui ont signalé la révo-
 lution ?

L'ouvrage finit par des élans religieux & de
 vrai patriotisme, pleins de sentimens & de
 philosophie chrétienne. On trouve encore ici
 le mémorable Testament de Louis XVI, pièce
 qu'on ne fauroit trop reproduire, & qui dans
 les circonstances n'est déplacée nulle part.

*Imitation de Jesus-Christ, en quatre livres ;
 traduits par M. Beauzée sur l'édition
 latine publiée par lui-même. A Liege, chez
 Lemarié ; à Bruxelles, chez Le Charlier ;
 à Maeftricht, chez Cavelier. 1794. in-24 de
 440 pag. Prix 2 liv. rel. ord. & 3 liv. en
 marroq.*

ON fait que c'est une juste indignation con-
 tre les corrections téméraires de l'abbé
 Valart *, qui a engagé M. Beauzée à nous don-
 ner d'abord une édition latine fidelle & con-
 forme à l'original de ce livre précieux, puis

Tome II.

I

* Voyez ce
 mot dans
 le *Dist.*

Hist. ; &

les autres
art. aux-
quels on
renvoie
ibid.

une traduction françoise où il a tâché de con-
server autant que possible l'onction & la cé-
leste simplicité de cet ouvrage inimitable. Il
faut l'entendre lui-même rendre compte de
ses vues & de son travail. C'est un académi-
cien François, un des 40, qui parle ainsi, &
cela en 1788. S'il avoit lu ce passage entre
les fauteuils, quelle pitié il eût excité dans la
philosophique assistance ! „ *Dieu qui parla*
„ *anciennement à nos peres en différentes*
„ *occasions & en diverses manieres, nous*
„ *a parlé dans les derniers tems . . . par*
„ *son propre fils* (Hébr. I, 1, 2) : mais il
„ continue de nous parler encore par les Saints
„ que de tems en tems il suscite dans l'E-
„ glise. Il faut sans contredit, quel qu'ait été
„ l'auteur des *quatre Livres de l'Imitation*
„ de JESUS-CHRIST, le mettre au nom-
„ bre de ces saints personnages, & il n'est
„ assurément personne de bon sens, qui, re-
„ connoissant par-tout dans ces livres le lan-
„ gage de la vraie piété & l'inspiration de
„ l'Esprit divin, n'ait & ne doive avoir pour
„ eux le plus grand respect. — Ainsi en
„ pensoient le saint pape Pie V, S. Charles
„ Borromée, S. Philippe de Néri, S. Ig-
„ nace de Loyola, S. François de Sales ;
„ ainsi en pensoient tous ceux qui, dans
„ les trois derniers siècles, se sont rendus
„ recommandables par leur piété & par leurs
„ lumières ; ainsi en pensoit Fontenelle, qui
„ déclare (Vie de Corneille) que *l'Imita-*
„ *tion est le plus beau livre qui soit parti*
„ *de la main d'un homme, puisq'ue l'E-*

23 *vangile n'en vient pas.* Un roi même de
 23 la Mauritanie en faisoit tant de cas, qu'il
 23 le fit traduire en sa langue, le déposa & le
 23 garda religieusement dans sa bibliothèque,
 23 & lui donna constamment la préférence
 23 sur tous les livres des mahométans. —
 23 Cependant l'abbé Valart a osé de nos jours
 23 donner de cet Ouvrage une édition latine
 23 & une traduction françoise, tout-à-fait
 23 différentes des éditions anciennes répar-
 23 dues, reçues & respectées par tout; il a
 23 imaginé une distribution de chapitres incon-
 23 nue jusqu'à présent; il leur a fréquemment
 23 forgé des titres & des sections tout autres
 23 que les titres & les sections ordinaires; il
 23 a imaginé des lacunes dans des endroits où
 23 rien ne manque au sens, où rien n'est ni
 23 omis ni supprimé; il a introduit dans les dia-
 23 logues de nouveaux interlocuteurs: mais
 23 la critique minutieuse de ce vétilleux Gram-
 23 mairien s'est plu par-dessus tout à réformer
 23 les termes & les locutions inconnues du
 23 siècle d'Auguste, à corriger les solécismes,
 23 à arranger les mots à son gré sous prétexte
 23 d'élégance, & à rejeter absolument les
 23 idiotismes de l'auteur. Il en est résulté une
 23 édition entièrement différente de la forme
 23 primitive de l'ouvrage, & plutôt altérée
 23 d'une manière deshonorante, que corrigée
 23 d'une manière utile. — Pour nous, nous
 23 avons profondément gravés dans l'esprit ces
 23 avis salutaires du pieux auteur (L. 1. ch 5.):
 23 *Nous devons lire avec autant de plaisir*
 23 *les livres pieux écrits avec simplicité,*

33 que ceux qui sont élevés & profonds. Ne
 33 vous arrêtez point au mérite de l'Écri-
 33 vain, qu'il ait peu ou beaucoup d'éru-
 33 dition : mais que ce soit l'amour de la
 33 pure vérité, qui vous porte à lire...
 33 Sans acception de personne, Dieu nous
 33 parle en diverses manières... Si vous
 33 voulez tirer du fruit de vos lectures, li-
 33 sez avec humilité, avec simplicité, &
 33 avec foi, & n'aspirez jamais à la répu-
 33 tation de savant... Écoutez en silence
 33 les paroles des Saints. — C'est d'a-
 33 près ces vues si édifiantes & si sages, que
 33 nous avons cru devoir offrir à la piété des
 33 lecteurs cette nouvelle Traduction des li-
 33 vres de l'Imitation de JÉSUS-CHRIST,
 33 plus conforme que celle de l'abbé Valart
 33 aux anciennes éditions consacrées par la
 33 vénération publique ; & nous avons tâché de
 33 conserver fidèlement dans notre langue cette
 33 admirable simplicité, qui est dans l'Original
 33 comme le sceau de l'Esprit divin qui l'a
 33 dicté. — Nous avons cru également né-
 33 cessaire d'opposer à l'édition falsifiée de
 33 l'abbé Valart, une édition latine entiè-
 33 rement conforme à celle qu'a donné le
 33 P. Rosweyd, Jésuite, d'après un Autogra-
 33 phe de Th. de Kempis daté de 1441. Nous
 33 avons eu soin de ne nous écarter en rien
 33 de la route que Dieu lui-même, à en ju-
 33 ger par les heureux fruits de ce pieux ou-
 33 vrage, semble avoir indiquée à l'auteur &
 33 approuvée par ses bénédictions. »
 33 Beauzée dédia son ouvrage au duc de Pen-

thiève fans d'autre épître que ces paroles : *Beatus qui intelligit super egenum & pauperem, in die malâ liberabit eum Dominus.* Pſalm. 40. Paroles qui m'ont fait observer qu'effectivement ce pieux feigneur, modele des riches charitables, est mort paisiblement dans ses terres, entre les prieres & les vœux des pauvres, fans que les démocrates aient songé à l'inquiéter, & avant l'époque où leur fureur n'a plus rien épargné.

Cette nouvelle édition est belle, bien soignée, d'une gestation facile & commode. Elle est ornée de cinq estampes en taille douce d'une belle composition & exécution.

Differtatio critica de Eusebio Cæsariensi & S. Hieronymo interpolatis quoad S. Cyprianum & Dionysium Alexandrinum, rebaptizantibus malè adnumeratos; ac de epistolis SS. Cypriani & Cornelii ad hæresim Novatianorum & disciplinam recipiendi lapsos episcopos &c. spectantibus. A Marcellino Mollenbuhr. A Munster en Westphalie, chez Aſchendorf; & je trouve à Maestricht, chez Cavelier. 1794. in-4to. de 84 pages.

EN rendant justice à l'érudition & aux recherches de l'auteur, à la sagacité & à la vigueur de sa critique * ; je ne prétends pas me rendre garant de ses conclusions : elles sont, avec les preuves qui les amènent, sous les yeux des savans qui les jugeront. Je n'hé-

site cependant point à dire qu'elles ne sont pas formées légèrement, & que lors même qu'on ne croit pas devoir y acquiescer, l'on s'apperçoit, après les avoir lues avec impartialité, qu'il s'est répandu quelque nuage sur des idées qui jadis paroissent claires & incontestables. C'est ainsi que, p. 81, j'ai vu avec quelque surprise contester ce mot si connu de S. Cyprien qui demandant à son secrétaire les ouvrages de Tertullien, avoit coutume de dire: *Da magistrum*; anecdote tant de fois & depuis si long-tems rapportée & répétée sans aucune défiance. Cependant après avoir pesé toutes les réflexions de l'auteur, on sentira quelque difficulté à y tenir avec la même force de croyance.

Il paroitra que le jugement que le P. M. porte de Tertullien, de ses ouvrages, de son style, de son esprit, & sur-tout de son imagination, est un peu sévère: & je suis tenté de le croire ainsi, malgré le P. Malbranche qui en vouloit aussi à l'imagination du docteur Africain; imagination qui n'a pas empêché Vincent de Lerins & tant d'habiles Théologiens d'admirer la force de sa logique. Il est vrai qu'il réfute mieux les erreurs qu'il n'établit les vérités; mais ni l'un ni l'autre ne peuvent se faire sans un esprit solide & une grande force de raison.

Empressées de voir l'ensemble des dissertations de ce Critique, dont peut-être le travail fera époque dans la science de la théologie & de l'histoire ecclésiastique, bien des personnes m'ont prié de les mettre à même de se

les procurer. Elles se trouvent actuellement à Mastricht chez Cavelier, recueillies en un vol. in-4to. (la premiere dissertation sur le *Cophas* manque dans la plupart des exemplaires, l'édition en étant épuisée). Le prix (9 liv. 10 f.) paroît un peu impropotionel au volume & à la nature de l'impression; mais tout ce que nos libraires tirent des pays étrangers, entraîne outre la valeur intrinseque divers fraix accidentels.



Exposition de la doctrine de l'Eglise sur les indulgences & le jubilé. A Bruxelles, chez Le Maire 1794.

C'EST un extrait très-court, puisqu'il n'a que 26 pages in-16, mais très-clair & fort bien raisonné de la doctrine de l'Eglise sur l'origine & l'usage des indulgences, sur leurs abus & leur légitimité. On y trouve aussi la différence du jubilé d'avec les autres indulgences, & ce qu'on doit faire pour le gagner. Ce petit ouvrage, qui, comme le dit l'auteur*, est l'abrégé de ce que Bourdaloue a écrit sur ces matieres, ne pouvoit qu'être utile aux Belges pour leur donner des notions justes & exactes & leur faire sentir tout le prix de la grace que le Pere commun des fideles leur accordoit en ouvrant pour eux le trésor de l'Eglise. On trouve en tête de cette Exposition, le Bref de S. S. à Mgr. le noncé de Bruxelles en latin & en françois, & à la

* L'abbé de Querbœuf, auquel on doit la nouv. édit. des *Lettres Edouardes.*

fin trois oraisons qui renferment les principales demandes que les fideles peuvent faire à Dieu dans ces jours de calamités & de discorde univerville, pour appaiser sa colere & attirer ses bénédictions sur l'Eglise & tous les royaumes de l'Europe.



Observations sur la juridiction attribuée aux prêtres hérétiques, la communication en matiere de culte avec les ennemis de l'Eglise, & quelques autres points de théologie. Par F. X. D. F.

Unam, Sanctam, Catholicam & Apostolicam Ecclesiam.

A Dusseldorff, chez Pierre Kaufmann; à Liege, chez J. F. Bassompierre, 1794, broch. in-8vo. de 136 pag. Prix 12 sous.

LE grand nombre de personnes qui m'ont pressé de rassembler en un volume les articles divers où j'avois parlé de cet objet avec plus ou moins d'étendue, m'a déterminé à remplir ce vœu. Avec plus de loisir j'aurois essayé de refondre le tout dans un ouvrage suivi, mais des circonstances qui me font la loi, s'opposent à ce travail, & m'obligent à donner ces paragraphes dans l'état isolé où ils se trouvent dans différens Journaux : ils sont néanmoins en quelque sorte réunis, par des renvois & des citations continuelles, dans la Réponse que je fais à mon critique, y servent, pour ainsi dire, de pieces justificatives, & concourent à former un seul & même résultat. On trouvera çà & là quelque développement

que la rapidité de la première composition ne m'a pas permis de donner. C'est ainsi qu'à la page 95, aux cinq observations sur la réponse du Pape, j'ai ajouté la note suivante.

Il étoit impossible au souverain Pontife de faire une réponse plus réfléchie, plus prudente, & plus vraie. La question étoit précise, *num licitè possint*? Si le Pape disoit *oui*, il condamnoit en trois lettres S. Thomas avec presque tous les théologiens antérieurs à la fausse interprétation du canon de Trente, & les plus illustres parmi ceux qui ont écrit depuis, tels que Bellarmin, Tolet, Fagnani, les cardinaux interpretes, Grégoire XIII &c; il contredisoit le Concile même qui „ déclare NUL-
„ LIUS MOMENTI toute absolution qui n'est pas
„ donnée à ceux qui ne sont pas les sujets des
„ absolvans „ — S'il disoit *non*, il avoit à ses trouffes tous les Gobat & Diana du monde, & l'on peut bien dire (comme on le voit ici par un exemple récent) que ce n'est pas peu de chose. D'ailleurs dès qu'une opinion existe dans l'Ecole, les Papes à moins qu'il ne soit question d'un jugement direct & formel (& l'on fait les formes & les précautions qu'ils y mettent), n'y touchent pas : les savans peuvent l'attaquer & la réfuter vivement, les Papes ne le peuvent pas; parce que leurs avis ne sont pas des opinions mais des jugemens; non pas des décisions de critique & d'argumentation, mais d'autorité & de puissance. Ce qui devoit encore & sur-tout arrêter le Pontife, c'est qu'on en auroit pris occasion de blâmer ceux qui parmi les respectables évêques de France ont, dans les premiers mouvemens du schisme, regardé comme subsistante la juridiction des conventionnels. Par sa réponse le Pontife a évité tous ces inconvéniens, en même tems qu'il décide la chose dans le fond & par le résultat des autres réponses. 1°. En permettant simplement le baptême, dans l'extrême né-

cessité, & en cas qu'aucune autre personne capable de l'administrer, ne se trouve présente : de manière que le conventionnel ne soit que le suppléant d'un enfant, d'une femme, d'un païen : ce qui est bien loin de la communication *in divinis*. 2°. En défendant formellement la confession à Pâques & toute autre, & cela parce qu'il y auroit *communicatio in divinis*. Or il est évident que ce qui est *communicatio in divinis* durant la vie, l'est également & d'une manière plus faillante à la mort ; que ce qui est intrinséquement mauvais, ne peut être bon en aucun tems. Par la même décision, il détruit les prétentions de M. B. qui veut qu'à raison de la soi-disante juridiction des jureurs & intrus, les fideles peuvent avoir avec eux des relations ecclésiastiques & de ministère *... Mais une chose à laquelle peut-être peu de personnes ont fait attention, ce sont ces paroles relatives à la permission de quelques évêques : **RECIPERE POSSE PERMISERUNT**. En disant *recipi permisérunt*, le Pape pouvoit paroître adopter la teneur de la permission qui supposoit qu'en recevant l'absolution de l'intrus on recevoit le sacrement de Pénitence (ce qui néanmoins respectivement à cette époque pouvoit encore être vrai) : par le mot *posse*, il exprime précisément la possibilité de la chose & le degré de probabilité que l'opinion d'un certain nombre de caluistes peut avoir ; & le sens est que quelques évêques ont permis qu'il fût possible de recevoir le sacrement, pour autant que les défenseurs de ce sentiment peuvent être fondés. Cette observation, qui chez les ignorans aura l'air d'une subtilité, est si vraie, si incontestable, que je défie tous les grammairiens du monde de me citer chez quel qu'auteur latin, au lieu de *permitto recipi*, *permitto ut recipiatur* ; l'expression *permitto posse recipi*, *permitto ut possit recipi* : pléonafme & barbarisme pour quiconque ne saisit pas la sainte & respectable circonspection que le Siege de Rome met dans l'usage des paroles qui composent ses résolutions.

* Pamphlet de
BRUX. p. 9.

J'ai donné pour épigraphe à ce petit Recueil les paroles du Symbole de Nicée, qui me semblent exprimer quatre notions formellement contraires à l'opinion que je combats.

1°. L'UNITÉ de l'Eglise paroît ne pas s'accorder avec la nécessité où seroient ses enfans de se soumettre aux ministres des autres églises, ni avec l'autorité de juges que ceux-ci exerceroient sur eux. — 2°. L'idée de la SAINTETÉ de l'Eglise n'admet pas d'avantage ce mélange d'autorité & de ministère. Si la communication *in divinis* avec les hérétiques est, comme le dit le Pape actuel d'après S. Denis d'Alexandrie, un crime égal à l'idolâtrie ; il est impossible qu'elle puisse en aucun cas se concilier avec la sainteté de l'Eglise. — 3°. Par le seul nom de CATHOLIQUE l'Eglise est tellement isolée & séparée de toutes les sectes, que les hérétiques de tous les siècles l'ont constamment reconnue à ce mot. Jamais, dit S. Augustin, ils n'y ont vu d'équivoque. Ils ne s'y méprendront donc pas jusqu'à venir y exercer leur prétendue juridiction, ou recevoir celle que leur présenteroit une main dont ils ne veulent pas la recevoir & qui ne peut la leur donner. — 4°. Jésus-Christ a accordé le pouvoir de remettre les péchés précisément & exclusivement aux Apôtres, comme dit le Concile de Trente, & à leurs successeurs légitimes : *Apostolis & eorum legitimis successoribus*. La chaîne de L'APOSTOLICITÉ seroit donc rompue, si ceux qui ne sont pas légitimes successeurs des Apôtres, étoient d'une manière quelconque revêtus de ce pou-

voir. Ces considérations ont fait dire depuis peu à un pieux ecclésiastique, „ qu'il „ faisoit quatre actes de foi contre les abso- „ lutions hérétiques, toutes les fois qu'à la „ messe il recitoit le *Credo*. „

En finissant cet article je reçois d'un ecclésiastique François une Lettre dont l'objet direct est à la vérité différent de celui dont je viens de parler, mais qui par son analogie semble y appartenir. Comme la Lettre est signée & que l'auteur ne demande pas l'anonyme, je la placerai ici.

„ Les réflexions que vous nous avez communiquées touchant la prétendue juridiction des ministres hérétiques ou schismatiques sur les fideles mourans, nous engagent à vous demander votre avis sur une autre question de la même catégorie. Faut-il exclure des suffrages de l'Eglise ceux qui sont morts dans le schisme? Quand nous disons qu'une personne est morte dans le schisme, nous ne jugeons point de l'intérieur, nous entendons seulement que cette personne avoit rompu les liens extérieurs de communication qui l'unissoient aux pasteurs légitimes, qu'elle en avoit contracté de nouveaux avec les ministres apostats, & qu'elle a persévéré jusqu'à la fin dans cette disposition sans témoignage extérieur & nosoire de repentir. „

„ Des ecclésiastiques d'ailleurs estimables n'ont pu raisonner si pitoyablement sur cette matière *, que j'aurois couché quelques idées par écrit pour m'en servir à l'occasion. J'exposois d'abord la question comme je viens de le faire, ensuite je répondois affirmativement, & je donnois les motifs suivans :

1°. L'unité de l'Eglise. L'Eglise est tellement une par sa constitution divine, qu'elle doit former une société séparée de toute autre en matière de Religion.

Elle ne peut donc communiquer dans les choses saintes avec les membres des sociétés schismatiques, ni de leur

* Origine & véritable cause de ces sortes de raisonnemens, 15 Decem. 1793, p. 576 — 1 Janv. 1794, p. 16 — 15 Mars, p. 420.

vivant ni après leur mort. — C'est pourquoi la communion qui regne dans l'Eglise, est appelée la Communion des Saints, c'est-à-dire, la communion des fideles, qui sont tous appelés Saints dans le langage apostolique, parce qu'ils sont tous membres d'une société sainte.

2°. La pratique constante de l'Eglise. Insérer un nom dans les dyptiques, c'est-à-dire, dans la liste de ceux qu'on nommoit publiquement à l'Eglise, fut de tout tems une profession d'unité de communion. Ceux qui tomboient dans le schisme étoient effacés des dyptiques, & jamais ils n'y retrouvoient place après leur mort, si ce n'est au moyen d'une réconciliation notoire de leur vivant.

Les Schismatiques ne sont pas dénoncés, répète-t-on ad nauseam, mais les Payens & les Juifs sont-ils dénoncés? — La bulle de Martin V, ad evitanda, qu'on détourne absolument de son objet, ne parle que des censures & des censurés. Or, exceptio firmat legem in non exceptis, les schismatiques & les hérétiques restent donc tels qu'ils ont toujours été.

— Les censures étant une peine ecclésiastique, l'Eglise a bien le droit de les modifier & de les restreindre; mais le schisme & l'hérésie excluant de l'Eglise de droit divin, il n'est pas étonnant que Martin V n'ait rien changé relativement à cet objet. —

Peut-être trouverez-vous quelque solidité dans ces raisons, mais si elles étoient développées & mises dans tout le jour dont elles sont susceptibles, je ne douterois plus de leur effet. J'ai l'honneur d'être, &c.

J. J. Somain.

Bavai le 6 Mai.



Le Réveil du Lion Belgique; poëme dityrambique, suivi d'un cantique militaire. Par un prêtre François. 1794, in-4to. de 12 pag.

LE dityrambe est ce qui demande au plus haut degré l'enthousiasme, la chaleur & le désordre de l'ode : un esprit méthodique, une imagination trop réglée ne réussiroient point dans ce genre ; un sujet qui n'exalteroit & ne tourmenteroit pas le génie, n'y conviendroit point. Les événemens qui ont inspiré celui-ci, n'ont pu que soutenir le poëte à la hauteur de ses pensées ; il n'en fut de plus propres à mettre l'ame hors de son assise ordinaire. Quoique la poésie lyrique ne soit guere susceptible de division, j'en citerai ce passage.

Vois sous le nom de liberté
L'affreuse tyrannie évoquant tous les crimes,
Sur les têtes les plus sublimes ;
Sur les crânes sanglans d'un monceau de victimes
Asteoir son trône détesté !

Vois la hideuse impiété
Dégoûtante de cruauté,
Buvant dans sa coupe exécration
L'or, les pleurs, & le sang d'un peuple misérable,
Changer tout un empire en un vaste échafaud,
Proscrivant le nom du Très-Haut,
Défiant les traits de sa foudre,
Sur les temples brûlans, les autels mis en poudre
Sacrifier à la fatalité,
Et sous une lubrique image

Environner de son hommage
La licence & la volupté !

De ce géant audacieux,
De ce titan furieux

Connois toute la force & toute la puissance.
L'Eternel un moment permet son insolence
Pour punir les forfaits d'un siecle réprouvé,

Le blasphème qui l'a bravé,
Le mortel au cœur dépravé.

C'est la verge de sa vengeance

Qui frappe le coupable, éprouve l'innocence,
Et rabaisse tout front par l'orgueil élevé.

Il vent, ce Dieu puissant, par des coups de tonnerre
Instruire à jamais la terre

A révérer ses loix, ses oracles divins,

A chérir de la foi le flambeau salutaire,

A connoître le prix d'un don si nécessaire,

Le plus beau présent de ses mains.

Il veut par un exemple à jamais mémorable

De la noire incrédulité

Découvrir la difformité,

De ce monstre abominable

Etaler la nudité,

L'affreuse perversité,

La perfide humanité,

La sombre férocité,

Par ses cruelles morsures,

Par ses profondes blessures

Guérir l'univers infecté,

L'esprit altier, le cœur gâté

Que ses attraits ont enchanté.

Par cette lutte redoutable

Du crime vigilant, actif, infatigable,

Par le creuset du malheur,

Le marteau de la terreur,

Sa main veut retremper nos âmes sans vigueur,

Du luxe efféminé confondre la foiblesse,

Et réveiller la mollesse

D'un siècle abattu de langueur,
 Hardi contre Dieu seul, lâche blasphémateur,
 De l'or & des plaisirs infame adorateur ;
 Dans le crime sans pudeur,
 Pour la vertu sans chaleur,
 Sourd à la voix de l'honneur.
 Par ton éclat sophistique,
 Que l'univers ne soit plus
 Qu'un chaos sanglant & confus !
 Tant de fléaux, compagnons de la guerre,
 Tant de forfaits & de malheurs,
 De troubles intestins, de civiles fureurs
 Ont-ils fait de nos yeux couler assez de pleurs ?
 Faut-il pour réveiller, pour éclairer la terre
 De nouveaux éclats de tonnerre ?

Ce qui ajoute beaucoup au mérite de ce poëme, ce sont les excellentes maximes qui en font la base, & qui enflamment particulièrement le zèle du poëte ; maximes aussi importantes dans les circonstances sur-tout, qu'elles sont fortement & dignement énoncées.

Les bons & loyaux Belges critiqueront peut-être le titre de *Réveil*, & sur-tout le début de l'auteur qui représente *sommeillant le Lion* qui veilloit si bien, lorsqu'on dormoit encore profondément en France. C'est dans la Belgique que le système jacobin qui avoit réussi à s'asseoir même sur les trônes, a trouvé la première résistance ; c'est de là qu'est parti ce cri si bien rendu par notre poëte :

Anathème au rêveur gothique,
 Au destructeur systématique !
 Anathème à la nouveauté
 Qui d'un zèle imposteur masquant sa cruauté,
 Ebranle l'édifice antique !

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

ESPAGNE.

MADRID (*le 20 Avril*). Le résultat de tous les conseils d'état qui ont eu lieu, a été la résolution formelle de continuer la guerre avec la plus grande vigueur. Il vient d'être publié un nouvel édit du roi, où les expressions les plus énergiques sont employées, pour engager le peuple à redoubler de zèle pour la défense commune. En conséquence, il est parti d'ici, pour aller renforcer l'armée, le premier bataillon du duc de l'Infantado, corps dont la formation a coûté au duc de ce nom, plus de 6 millions de réales. On fait aussi avec succès de tous côtés des levées pour augmenter aussi-tôt nos troupes de 40 mille hommes. Pour subvenir aux dépenses nécessaires, on a établi de nouvelles impositions. Le comte de la Union, nommé par S. M. commandant-général de l'armée du Roussillon, n'a pu encore partir à cause d'une indisposition assez sérieuse qui lui est survenue.

La cour vient de recevoir de St.-Domingue la nouvelle agréable que nos troupes se sont emparées du fort Dauphin dans cette île. La garnison, qui étoit de 1031 hommes, a été faite prisonnière de guerre. On a trouvé dans

le fort quatre-vingt-dix canons de divers calibres, dont 52 étoient démontés; en outre deux mortiers, cent quatre bombes, mille huit cent soixante-onze fusils, beaucoup de pistolets, sabres &c, vingt-trois mille six cents sept boulets, avec quantité de poudre & d'autres munitions de guerre.

D A N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 21 Avril). Il est question depuis quelques jours non-seulement de presser nos armemens maritimes, mais même de les augmenter, & d'ajouter encore quelques vaisseaux aux onze, dont l'équipement a déjà été résolu. La Convention, conclue le 27 Mars à Coppenhague entre la Suede & le Danemarck, pour la défense commune de la liberté & de la sûreté de leur commerce & navigation, & signée d'un côté par le premier-ministre comte de Bernstorff, d'autre part par le baron Stael de Holstein, est rendue publique depuis quelques jours. Elle consiste en 14 articles dont voici le précis.

„ I. Leurs Maj. déclarent que, pendant le cours de cette guerre, elles observeront la neutralité la plus parfaite; qu'elles éviteront, autant qu'il dépendra d'elles, tout ce qui pourroit les compromettre vis-à-vis des puissances leurs amies & alliées, & qu'elles continueront, ainsi qu'elles l'ont fait constamment, même dans des circonstances difficiles, d'avoir pour elles toutes les attentions & de leur témoigner même toute la condescendance amicale qui seront compatibles avec leur dignité. II. Elles déclarent qu'elles ne demandent aucun avantage qui ne soit évidemment fondé sur leurs traités respectifs conclus avec plusieurs des

puissances en guerre. *III.* Elles s'engagent mutuellement & déclarent, à la face de l'Europe, que, dans les cas qui ne sont point exprimés par les traités, elles n'exigeront aucun avantage qui ne soit fondé sur le droit des gens, reconnu & respecté jusqu'ici par tous les souverains de l'Europe, & dont elles osent supposer qu'ils auront aussi peu la volonté de s'écarter qu'elles en sont incapables elles-mêmes. *IV.* En fondant leur réclamation & la défense de leurs droits de neutralité sur des principes si justes, elles accorderont à la navigation de leurs sujets respectifs toute la protection qu'elle mérite. *V.* Pour remplir le but que les deux puissances se proposent, *L. M.* s'engagent réciproquement, aussi-tôt que la saison le permettra, à armer chacune une escadre de 8 vaisseaux de ligne, & d'un nombre proportionné de frégates. *VI.* Ces deux escadres se réuniront ou se sépareront, ainsi qu'on le jugera convenable pour l'intérêt commun, & à cet égard l'on s'entendra avec cette amitié qui subsiste si heureusement entre les deux puissances. *VII.* Les escadres respectives prendront indifféremment sous leur protection les navires des deux nations. *VIII.* Quant à l'ordre du commandement, on est convenu de se conformer au traité de 1756. *IX.* Les états que la Suede & le Danemarck possèdent en Allemagne, sont exceptés de cette Convention. *X.* L'entrée de la Baltique restera interdite, comme ci-devant, aux vaisseaux armés des puissances étrangères. *XI.* *L. M.* s'engagent à communiquer cette Convention à toutes les puissances en guerre & d'y ajouter l'assurance formelle du désir sincère qu'elles ont de conserver avec elles la plus parfaite amitié & harmonie. Elles tâcheront même de la consolider, plutôt que d'y porter atteinte par cette démarche, qui ne tend d'ailleurs qu'à assurer des droits qu'elles ont soutenus & réclamés elles-mêmes dans tous les cas où elles sont restées neutres & en paix, sans que le Danemarck ni la Suede aient jamais pensé à y opposer le moindre obstacle. *XII.* Si malheureusement il arrivoit que quelque puissance, au mépris

des traités & du droit des gens voulût entraver la navigation des sujets de L. M. Danoise & Suédoise, alors, après avoir épuisé tous les moyens d'accommodement, & après des représentations pressantes, faites en commun, pour obtenir la satisfaction & l'indemnité dues, elles useront de représailles, au plus tard dans l'espace de 4 mois après qu'on se sera refusé à leurs instances, par-tout où on le croira convenable. L. M. seront aussi entièrement responsables l'une pour l'autre & se prêteront pareillement secours, dans le cas que l'une ou l'autre des deux nations fût attaquée ou lésée à l'occasion de la présente Convention. XIII. Cette Convention subsistera dans tout son contenu aussi long-tems que durera la guerre actuelle à moins que l'intérêt commun n'exigeât d'y ajouter quelques articles ou d'y faire des changemens utiles & nécessaires. XIV. La ratification aura lieu 14 jours après la signature & l'échange de cette Convention.

L'échange en a été fait le 14 de ce mois, & ensuite communiqué aux ministres étrangers. On est impatient d'apprendre quelle sensation aura fait sur les puissances coalisées, la mesure que viennent de prendre les deux cours, & dont on ne peut prévoir encore les suites qui pourront en résulter.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 27 Avril). L'insurrection qui a eu lieu le 17 de ce mois dans cette capitale depuis long-tems empreinte de l'esprit françois*, a rendu cette journée des plus affreuses. Dans la nuit du 16, tout se prépara pour ce soulèvement; des bourgeois & les soldats Polonois se disposèrent à agir, & à minuit toutes les avenues de Varsovie furent occupées. Les troupes Russes qui s'y trouvoient, au nom-

* 1 Juin
1793, p.
203

bre de 8 bataillons d'infanterie & de 12 escadrons de cavalerie, étoient dans une grande sécurité. Cependant il regnoit dans la ville un esprit sourdement révolutionnaire, & l'on dit qu'il avoit déjà été question de défarmer le régiment Dzialynski, de s'emparer de l'arsenal, & de faire arrêter & condamner plusieurs personnes de distinction. Vers les 4 heures du matin, la garde à cheval fortit de ses casernes, & attaqua un poste derrière le jardin électoral de Saxe, le força à se retirer, & lui enleva un canon. Aussi-tôt tout fut en alarme; le tocsin sonna sans discontinuer, & les régimens Polonois, avec leurs canons, s'avancèrent dans les rues, où les bataillons Russes vinrent à leur rencontre. Le peuple, conduit par le général Zichoski, s'étoit porté en foule vers l'arsenal, pour y chercher des armes; on en tira 213 canons, & bientôt il y eut une canonade & un feu de mousqueterie terrible, suivi d'un massacre affreux. Les habitans étoient furieux; tout qui se présenta à eux fut taillé en pièces; on tira à mitraille sur les maisons, & on y mit le feu. Les généraux Milatzowicz & de Bauer furent blessés & faits prisonniers. Le général de l'artillerie de Tischel & le colonel prince de Gagarin furent tués, ainsi que beaucoup d'officiers. Le nombre des Russes faits prisonniers & tués n'est pas connu. Les Polonois ont pris sur eux 36 canons. C'est aux environs du palais de Saxe que les deux partis ont le plus signalé leur acharnement. La cour de ce château a été couverte de boulets: les fenêtres & le toit en ont été entièrement

fracassés. La nuit du 17 au 18 n'a pas été moins effrayante; la lueur des flammes, le bruit des canons, les coups de toclin, tout répandoit la consternation & l'alarme. Le général d'Igelström s'est fait jour le sabre à la main, après s'être défendu jusqu'à la dernière extrémité. Tout le jour suivant se passa encore au milieu du sang & du carnage; tout le monde étoit sous les armes: les hommes de la plus basse classe avoient des sabres, des fusils & des pistolets; les Juifs, qui sont ici en très grand nombre, s'étoient armés comme les autres citoyens. La soirée du 18 fut pourtant assez tranquille. On a accédé universellement au manifeste du général Kosciuszko. Le roi qu'on dit avoir préparé cette scène avec autant de dissimulation que de persévérance, se montre aujourd'hui ouvertement chef de la révolution; mais on est bien sûr que si la carte change, il changera aussi de direction & de moyens. On a porté les premiers jours des cocardes tricolores, en quittant en même-tems les marques des ordres, qui néanmoins ont été reprises sur les représentations faites à la municipalité par le roi. Le nouveau conseil est composé de 14 membres, dont 8 nobles & 6 bourgeois.

L'embarras des ministres étrangers est très-grand; personne n'obtient encore des passeports. Cependant beaucoup de personnes aimeroient à s'en procurer & à quitter la ville, car on craint la populace, qui, ayant la force en main, peut de nouveau se porter aux plus affreux excès. Le 20, on voulut transporter 48 prisonniers d'une prison déjà trop remplie

dans une autre plus spacieuse ; sur une altercation survenue entre les prisonniers & la garde, les premiers furent égorgés par le peuple (On reconnoît ici l'affinité de deux peuples *). On vouloit même se rendre à l'arsenal & faire périr également les captifs qui s'y trouvoient renfermés. Les employés de l'ambassade Russe font arrêtés sans égard pour les principes du droit des gens. Le baron d'Asch s'est présenté de lui-même & se trouve avec le conseiller d'ambassade de Divof & le baron de Bühler, dans l'arsenal où sont tous les militaires Russes les plus distingués. Le ministre de Prusse, M. de Buchholtz, s'est réfugié pendant la bagarre dans l'hôtel de Saxe, mais il est de retour présentement dans sa maison, qui a beaucoup souffert les premiers jours ; on lui a donné un piquet de cavalerie pour la mettre à l'abri de nouvelles insultes, mais on lui a refusé des passe-ports. On a eu les plus grandes attentions pour la maison de M. de Caché, chargé d'affaires d'Autriche. Plusieurs hôtels Polonois ont été pillés, nommément ceux d'Ozorowski, Zabiello, Branicki, Radzinski, le palais de l'évêque de Livonie, le couvent des Capucins * & la maison de Tepper. Le grand-général Ozorowski lui-même, l'évêque de Kofakowski, le maréchal du conseil, comte d'Ankowitz, le baron de Soldenhofen & le Sr. Boscamp ont été conduits en prison. — S. M. avoit invité M. le baron d'Igelström à se rendre auprès de lui sous l'escorte des généraux Byzewski & Mokronowsky ; à la fin, M. d'Igelström se determina à laisser aller son ne-

* Obs. div.
sur la Po-
logne &
les Polo-
nois, 15
Mai 1793
p. 119. —
15 Juin,
p. 203.

* Les pau-
vres Ca-
pucins
font par-
tout l'ob-
jet de la
haine ja-
cobine.

veu, accompagné de ces deux officiers; mais le massacre incontinent du jeune officier ne prouva que trop que le général avoit bien fait de ne pas s'exposer.

I T A L I E.

ROME (le 20 Avril). Notre gouvernement ayant été informé de la découverte de la conspiration qui avoit été tramée à Naples, a aussitôt donné ordre d'arrêter toutes les personnes qui arrivent de cette capitale. Plusieurs sont déjà conduites dans la forteresse.

Quelle que ferme que soit la résolution du S. Pere à ne consentir plus à aucune sécula-

* 15 Oc-
rob. 1793,
p. 285,
302.
rifiation de monasteres *, il est des cas où par des raisons graves & convaincantes il semble ne pouvoir se dispenser d'y donner les mains. Telle est celle de l'abbaye de Corvey, dans le cercle de Westphalie, qui vient d'être érigée en évêché. Cette maison étant fondée pour des nobles à 16 quartiers, qui n'ont plus aujourd'hui l'esprit de la vocation religieuse, restoit déserte, & étoit menacée d'une ruine totale si on ne la restaueroit par cette espece de révolution. Avec cela on craint que cet exemple ne soit d'une impression fâcheuse, & que d'autres monasteres en Allemagne, où le relâchement fait d'affreux progrès, ne s'en prévalent pour secouer aussi le joug de la régularité déjà réduit hélas! dans beaucoup d'endroits à très-peu de chose (a). Les intentions du Pontife

(a) On voit dans des tems plus anciens, & où des exemples de ce genre étoient bien moins con-

font d'ailleurs peu secondées. On a vu sur les frontières de la France, des monasteres entiers se déclarer pour la révolution sans que depuis le retour de l'ordre public, il ait été fait la moindre démarche de la part de l'autorité ecclésiastique & civile, pour y rétablir la discipline, l'esprit de la regle, la profession des maximes saintes, & la pureté de la foi altérée par les intrigues du Janfénisme & toutes les marottes de cette secte pernicieuse.

Tandis qu'on apprend avec la plus vive consolation les efforts que fait l'empereur contre les progrès des démocrates athées, en les combattant avec autant de courage que de sages dispositions, à la tête de ses armées; on voit avec douleur que les mal-intentionnés profitent de l'éloignement & des soins trop partagés du religieux monarque, pour miner la Religion & l'état par toutes sortes d'intrigues ténébreuses. C'est ainsi que dans l'université de

tagieux qu'aujourd'hui, les fâcheuses conséquences qu'ont eu les sécularisations de monasteres. Voici ce que nous en apprend l'abbé Tritheme, dans les Annales de l'abbaye d'Hirschau. *Anno isto moritur Theodoricus, archiepiscopus Trevirensis, sub quo canonici majoris ecclesie ibidem, abjecta regulari vita, quam hucusque in eadem ecclesia, majores eorum continuaverunt, desierunt esse regulares, & facti sunt nomine & conversatione seculares. Quorum exemplo malo canonici quoque S. Paulini Trevirenses, S. Castoris in Confluentia, Moguntinenses, Wormatienses, Spirenses, & complurium aliarum ecclesiarum, diversis quidem temporibus sed uno impietatis spiritu, regularis vite communitatem abjecerunt.*

Annal. Hirs-
taugien. Ad
ann. 977.

Pavie, école qui n'a jusqu'ici essuyé aucune réforme & qui en a à tous égards un si extrême besoin, le fameux Tamburini continue à faire le panégyrique du Jansénisme, prétendant contre le témoignage des faits visibles & palpables, contre le jugement & les avis des hommes les plus sages comme les plus respectables, qu'il n'a contribué en rien aux scènes qui viennent d'éclorre sous ses auspices & qu'il a depuis si long-tems préparées *. D'un autre côté un certain Wittola rédige à Vienne même un écrit périodique où le fanatisme du parti se déploie d'une manière aussi morgante pour les bons catholiques, qu'alarmante pour tous les amis de l'ordre & de la tranquillité publique.

* 1 Mars,
p. 331.

NAPLES (*le 18 Avril*). Il est certain que la conjuration formée dans cette capitale tendoit à massacrer toute la famille royale, les ministres & les principales personnes de la cour, à mettre ensuite le feu au palais royal, à forcer & dépouiller la banque, & à consommer ces crimes par l'introduction d'un nouveau système de gouvernement, celui qui domine actuellement en France. Depuis long-tems, il s'étoit formé dans les différens quartiers de la ville & dans les provinces du royaume, des clubs composés chacun de 12 personnes, & affiliés à un club principal, qui dirigeoit le fil de la trame. Un homme d'une classe inférieure, qui avoit été engagé par les complices, mû ensuite par un remords de conscience en réfléchissant sur la nature du crime qu'il alloit aider à commettre, a heureusement découvert à tems le complot, & c'est par lui

que l'on a eu les premiers indices, que les fonds destinés à l'exécution de l'horrible projet, étoient venus de Paris. Deux émissaires de la Convention se font d'abord sauvés, sans qu'on sache encore la route qu'ils ont prise. La cour s'est sur le champ retirée, sous bonne escorte, à Caserte, où différentes députations de la noblesse & de la bourgeoisie se font rendues, pour assurer le roi de leur fidélité, & demander la punition capitale des conjurés. S. M. a confié l'instruction de leur procès à la Junte des abus, en y adjoignant les trois secrétaires-d'état, tous les chefs des tribunaux & quelques conseillers; mais elle s'est réservé à elle-même la présidence de ce tribunal combiné. Quoiqu'il se fasse encore continuellement des arrestations de gens impliqués dans l'affaire, les mesures promptes & vigoureuses que le gouvernement a prises, ont beaucoup diminué les inquiétudes qu'elle avoit fait naître, & l'on se flatte d'autant plus d'avoir prévenu les suites de cet événement, que, quoiqu'il se trouve parmi les conspirateurs quelques cadets des principales familles du royaume, ce sont tous de jeunes gens sans tête, sans expérience, sans mœurs, sans fortune, sans crédit, & par conséquent sans partisans qui leur soient fortement attachés. Le gouvernement Napolitain a néanmoins jugé nécessaire de différer dans ces circonstances le départ de 6000 hommes de troupes, destinés à aller au secours du roi de Sardaigne. Il est même actuellement fort incertain, s'ils quitteront le royaume. Cependant les états de S. M. Sardes sont

d'autant plus menacés, que les François viennent de violer le territoire de Genes, pour les attaquer d'un côté, où ils paroissent être en fureté; du moins une estafette a apporté ici au consul Anglois la nouvelle, qu'un corps nombreux de troupes Françaises étoit entré à Vintimille, petite ville à environ 20 lieues de Genes.

GENES (*le 19 Avril*). Ce que bien des gens avoient prévu, vient de se réaliser. Les troupes conventionnelles sont entrées sur notre territoire le 6 de ce mois. L'avant-garde étant arrivée à Vintimille, fut suivie une heure après d'un corps d'armée de 16 mille hommes, qui se divisa en deux colonnes. La première se porta aussitôt sur le marquisat de Dolce-Aqua, dans les états du roi de Sardaigne, & se rendit maître, sans coup férir, de la capitale, la petite garnison qui s'y trouvoit s'étant retirée à l'approche de forces si nombreuses. Le lendemain, l'autre colonne s'avança le long des côtes, & prit St.-Remi, d'où elle eut d'autant moins de peine à s'avancer sur Oneille & à y entrer, que le manque de moyens suffisans pour faire résistance fut cause qu'on se détermina à l'évacuer. Les troupes Sardes qui y étoient réunies à tous les habitans, se retirèrent sur les hauteurs, dans l'espérance de s'y maintenir jusqu'à l'arrivée des renforts qui leur faciliteroient les moyens de rentrer dans la ville. L'on vient d'apprendre que les François commandés dans cette expédition par le général Massena, se sont vus inopinément enveloppés dans la vallée d'Oneille

du côté de la Pieve, par les troupes Impériales & Piémontoises, venues d'Ormea, où elles se tenoient prêtes à recevoir l'ennemi; qu'elles l'ont attaqué avec tant de vivacité, qu'après lui avoir tué beaucoup de monde, elles l'ont forcé à se retirer. Les François n'ont pas été plus heureux près de Saorgio, où, suivant d'autres avis, il y a eu un combat des plus sanglans, dans lequel ils ont été repouffés avec une grande perte. En attendant la confirmation de ces nouvelles, on est curieux de voir pour quel parti se décidera le gouvernement Génois, depuis l'atteinte portée à sa neutralité. De deux choses l'une : ou il continuera à accorder à l'armée Française passage sur son territoire, où il prendra des mesures vigoureuses pour s'opposer au renouvellement de cette violation. Dans l'un & l'autre cas, il sera obligé malgré lui de renoncer à son système de neutralité, puisque dans l'état actuel des choses cette république ne peut éviter de faire cause commune avec les alliés ou avec la Convention Parisienne. En s'alliant de préférence avec celle-ci, plusieurs membres du sénat comptent en retirer de grands avantages; mais les plus sages sentent dès à présent que des innovations dans la forme du gouvernement feront le prix, avec lequel les émiffaires de la Convention payeront leur dévouement pour eux, & qu'après l'exemple que les François ont donné, ces innovations aboutiront à la dissolution de tout gouvernement quelconque, par conséquent à l'anarchie. Depuis l'invasion des forces conventionnelles, on craint plus que jamais

les complots & les troubles qu'on ne cesse de fomenter dans l'intérieur, & qui en général sont attribués aux émissaires du comité de salut public. Il vient d'en arriver encore un, nommé Duflox, envoyé, dit-on, pour vérifier les assignats. Il y a peu de jours, que le gouvernement a de nouveau fait arrêter cinq François suspects, outre plusieurs militaires, & même des patriciens, qui ont trempé dans les intrigues & les trames ourdies pour changer notre forme de gouvernement. Un des plus connus de ces patriciens est le noble Gaspare Saoli. — L'on n'apprend rien de la Corse, si ce n'est que les Anglois continuent avec vigueur l'attaque de Bastia par mer & par terre, mais que les François continuent de leur côté à défendre la place par tous les moyens en leur pouvoir.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 2 Mai*). Le canon de la tour & du parc a annoncé le 21 du mois dernier la prise de la Martinique. Le feu des batteries fut si bien dirigé que dès le 20 Mars le général Grey fit donner l'assaut au Fort-Royal. L'ardeur avec laquelle les Anglois y monterent, ôta aux François toute envie de se défendre. Il n'y eut dans cette action que deux officiers de blessés, & toute l'expédition n'a coûté que 350 hommes tant tués que blessés. Le même jour au soir le général Rochambeau demanda à capituler pour le Fort-Bourbon, & le 22 les conditions furent signées. La garnison composée de 400 hommes de

troupes réglées & de 600 mulâtres, est prisonnière de guerre & fera envoyée en France sur des bâtimens qui leur seront fournis. Mr. de Rochambeau s'est défendu avec courage, & il n'y avoit pas un seul endroit du fort qui ne fût endommagé par les bombes ou les boulets.

L'ordre du jour, avant-hier, aux deux chambres du parlement, étoit de prendre en considération le message du roi, relatif au traité des subsides conclu avec le roi de Prusse (voy. ci-dessous art. LA HAYE). A la chambre des pairs, lord Grenville, avant de proposer l'adresse à S. M., expliqua les motifs qui l'avoient engagé ainsi que ses collègues à conseiller à S. M. d'adopter cette mesure. Il en est un sur-tout sur lequel il s'appuya particulièrement. » Nous avons, dit-il, à combattre contre des usurpateurs qui ne peuvent maintenir le pouvoir dont ils se sont emparés, qu'en forçant par une tyrannie sans exemple & par la terreur de la mort, tous les hommes de toutes les conditions à servir dans les armées, & qui n'entretiennent cette masse énorme & étrange que par le pillage & le vol, non des revenus du pays, mais de ses richesses intrinseques & de son capital. Nous convient-il d'employer de pareilles mesures? Arracherons-nous le manufacturier à son métier, le laboureur à sa charrue? Dépouillerons-nous nos églises, nos nobles & tous nos propriétaires? Surement, non. Que nous restoit-il donc à faire? d'user des ressources de ce pays pour ajouter à nos propres

» forcés celles des étrangers , afin de nous
» opposer à ce torrent qui menace d'engloutir
» l'Europe... Tels sont en général le motifs
» qui ont engagé les ministres de S. M. à con-
» seiller le présent traité. Si , comme je n'en
» doute pas , ils obtiennent l'approbation de
» V. S. , la chambre n'a plus qu'à examiner si les
» conditions de ce traité sont aussi avantageuses
» que les circonstances le permettent. La som-
» me considérable que le roi de Prusse doit
» recevoir pour le secours de ses troupes , est
» de 1,750,000 l. st. dont la république de
» Hollande doit payer 400,000 l. st. : ce qui
» fait pour l'Angleterre 1,350,000 l. st. ; mais
» on n'a point oublié que par le traité con-
» clu en Juin dernier avec le roi de Prusse,
» nous nous étions engagés à payer 400,000
» l. st. pour la subsistance des troupes qu'il
» devoit dès-lors nous fournir , en sorte que
» l'augmentation occasionnée par le traité ac-
» tuel n'est que de 900,000 l. st. ; & si l'on
» compare cette somme à l'importance de l'ob-
» jet pour lequel elle est destinée , elle ne
» paroitra point trop considérable. Nous assu-
» rons à la cause commune une armée de
» 62,000 hommes , composée de vétérans sous
» les ordres des généraux les plus habiles de
» ce siècle. Il étoit d'ailleurs très - important
» d'unir à sa cause un prince aussi puissant que
» le roi de Prusse. Ce traité a aussi beaucoup
» d'avantages du côté de l'économie. Il étoit
» impossible d'avoir un nombre égal d'An-
» glois , d'Hanovriens & de Hessois en cam-
» pagne pour le même prix , outre que ces
troupes

» troupes auroient été formées de différens
 » corps qui n'auroient point eu le même es-
 » prit, & n'auroient pas été accoutumées à agir
 » ensemble. Au reste, si l'on considère la situa-
 » tion de l'ennemi & ce que lui ont coûté les
 » efforts qu'il a faits jusqu'à présent, il y a
 » tout lieu d'espérer un terme prochain à la
 » guerre. J'avoue cependant qu'il ne faut point
 » y songer tant que subsistera la tyrannie qui
 » prévaut en France. Il faut ou la détruire
 » pour la remplacer par un gouvernement quel-
 » conque, ou succomber nous-mêmes ». Lord
 Grenville conclut en faisant la motion d'une
 humble adresse à S. M. pour l'assurer du con-
 cours de la chambre, afin de la mettre en état
 de remplir ses engagements, & de pourvoir
 aux dépenses extraordinaires du traité. Le parti
 de l'opposition manifesta encore sa mauvaise
 humeur à cette occasion. Lord Lauderdale &
 le marquis de Lansdowne désapprouverent ce
 traité, alléguant qu'il auroit mieux valu en
 contracter avec les princes d'Allemagne, parce
 que, suivant eux, leurs troupes auroient été
 plus aux ordres & à la disposition de l'Angle-
 terre que celles du roi de Prusse, qui, dirent-
 ils, peut avoir des vues bien différentes, &
 qu'on ne pourroit forcer à remplir ses enga-
 gemens s'il s'y refusoit. Le marquis de Lan-
 sdowne alla même jusqu'à » demander ce que
 » l'on feroit si le roi de Prusse, après avoir
 » reçu l'argent, ne vouloit plus faire marcher
 » ses troupes »; & critiquant ensuite la clause
 du traité, qui porte que les forteresses prises
 seront à la disposition des puissances mariti-

mes, il demanda de plus » comment on s'y
 » prendroit pour obliger le roi de Prusse à
 » rendre ces forteresses, si l'envie lui prenoit
 » de les garder ». Mais les raisonnemens du
 lord Lauderdale & du marquis de Lansdowne
 qui conclurent en s'opposant à la motion, fu-
 rent réfutés par lord Hawksbury, lord Auck-
 land & le duc de Portland, qui parlerent en
 faveur de l'adresse, & la question ayant été
 mise aux voix, il y eut pour l'adresse 99 voix
 contre 6.

A la chambre des communes, M. Pitt, après
 la lecture du message du roi & du traité, ob-
 serva qu'il y avoit deux objets distincts à exa-
 miner dans ce message, le premier relatif au
 traité en lui-même & au subside qui y est sti-
 pulé; le second aux moyens à prendre par la
 chambre, pour mettre S. M. en état d'en rem-
 plir les conditions. M. Pitt insista particulière-
 ment sur le premier, vu son importance, la
 hauteur des sommes stipulées, son rapport à
 la situation de la guerre & l'influence qu'il
 doit avoir sur la décision & l'issue d'une con-
 testation dont, dit M. Pitt, dépendent suivant
 l'opinion de la majorité de la chambre & d'une
 grande & respectable majorité de la nation,
 l'honneur, la sûreté & l'existence de la Grande-
 Bretagne. „ Je conviens, dit-il, qu'il eût été
 32 plus satisfaisant pour moi d'annoncer que
 33 le roi de Prusse agiroit comme partie prin-
 34 cipale dans la confédération, tirant ses fonds
 35 de ses propres ressources sans être obligé
 36 d'avoir recours aux alliés. Mais puisque cela
 37 n'est point en mon pouvoir, j'ai dû faire

33 ce que les circonstances exigeoient de moi,
33 & j'espère que la chambre approuvera ce
33 que j'ai fait. En considérant l'intérêt parti-
33 culier & séparé que chaque nation & tous
33 les monarques de l'Europe ont dans l'évé-
33 nement de la guerre actuelle, on trouvera
33 peut-être qu'il n'étoit pour le roi de Prusse
33 ni de la sagesse, ni de la bonne politique,
33 de courir le danger auquel il s'exposoit en
33 se retirant de la confédération; plutôt que
33 de supporter les inconvéniens qui pouvoient
33 résulter de l'épuisement de ses finances. Mais
33 la chambre voudra bien se rappeler que ce
33 monarque & son royaume se trouvent dans
33 des circonstances qui rendent l'entretien
33 d'une armée en campagne, plus difficile
33 pour lui que pour tout autre membre de la
33 coalition. Telles sont la rareté de l'argent
33 dans ses états, la médiocrité de ses ressour-
33 ces & l'état circonscrit de ses finances, qui
33 quoique proportionnées à son gouvernement
33 intérieur & à sa défense, sont insuffisantes
33 pour maintenir une grande armée portée
33 par les opérations militaires à une vaste dis-
33 tance de son propre pays. Je ne crois pas
33 m'aventurer en croyant que la chambre pen-
33 sera avec moi, que dans cette position le
33 roi de Prusse avoit raison de demander les
33 moyens d'entretenir son armée, aux mem-
33 bres de la confédération qui sont le plus
33 en état de les lui fournir, & particuliè-
33 rement à la Grande-Bretagne, dont la prof-
33 périté sans exemple, les richesses nationales
33 & les immenses ressources provenant d'un

„ commerce presque exclusif dans tout l'un-
 „ vers, la mettent plus en état que tout au-
 „ tre d'y contribuer, & qui en raison de ces
 „ richesses, de cette prospérité & de ces
 „ ressources, a un grand intérêt au succès de
 „ cette guerre. C'est ce dernier objet que nous
 „ devons avoir principalement en vue. Il ne
 „ s'agit point de calculer la hauteur des dé-
 „ penses en elles-mêmes, mais quelle partie
 „ de nos richesses nous sommes déterminés
 „ à sacrifier pour tout sauver. Je déclare que
 „ si j'avois été du cabinet de Berlin, & qu'on
 „ m'eût demandé mon avis, j'aurois conseillé
 „ à S. M. de s'exposer à tous les inconvé-
 „ niens de l'épuisement de ses finances plutôt
 „ que de ne point agir comme partie prin-
 „ cipale dans la fédération : mais en même
 „ tems puisque la cour de Berlin, soit im-
 „ puissance, soit défaut de bonne volonté, se
 „ déterminoit à se séparer de la coalition,
 „ je crois qu'il étoit de la sagesse & de la
 „ politique de ce pays de se charger à tout
 „ prix, de l'entretien de ses troupes. Il est
 „ donc inutile d'examiner jusqu'à quel point
 „ le roi de Prusse peut être blâmable, puis-
 „ que chacune des raisons qui le feroient cen-
 „ surer, deviennent pour nous autant de mo-
 „ tifs de ne laisser échapper aucun des moyens
 „ de poursuivre la guerre avec vigueur „
 M. Pitt entra ensuite dans le détail des con-
 ditions du traité, & fit le même raisonnement
 que lord Grenville dans la chambre des pairs,
 pour prouver que la somme à payer ne monte
 qu'à 950,000 l. st., & qu'on avoit acquis le

secours d'une des premières puissances militaires du monde, à des conditions plus avantageuses en elles-mêmes & plus profitables à l'Angleterre, que celui d'aucune autre troupe auxiliaire qu'on s'étoit jamais procuré &c. &c. Il conclut son discours en s'applaudissant de voir que la chambre & tout le royaume en général, étoient disposés à donner aux ministres du gouvernement exécutif tous les secours nécessaires, pendant que de leur côté ils étoient déterminés à ne point s'écarter de la responsabilité imposée par une confiance aussi entière & aussi importante : & il mit en motion, que c'étoit l'opinion du comité, qu'il fût accordé à S. M. pour le service de l'année 1794 une somme de 2,500,000 l. st. qui seroit levée par un emprunt en billets de l'échiquier. M. Fox combattit avec beaucoup d'acrimonie le traité, & après s'être élevé, comme le marquis de Lansdowne dans la chambre des communes, contre la conduite de la Prusse, il proposa pour amendement de mettre dans le rapport 1,500,000 l. st. au lieu de 2,500,000. M. Wyndham répondit à M. Fox, & la chambre s'étant divisée, il y eut pour la motion de M. Pitt 134 voix, & pour l'amendement 33 seulement.

L'*Arethuse*, la *Flora*, le *Melampus*, la *Nymphè*, frégates de l'escadre de l'amiral Macbride, & l'*Echo* corvette, ont rencontré le 23 du mois dernier à sept lieues à l'Ouest de Gernesey, 4 frégates Françaises. Elles se font livré un combat qui duroit depuis trois heures, lorsque la *Pomone* de 40 canons,

qui combattoit l'*Arethuse* & la *Flora*, a été forcée d'amener, ainsi qu'une corvette de 22 canons, nommée la *Babet*. Les François ont eu plus de 80 hommes tués ou blessés, tandis que l'*Arethuse* n'en a eu que 3 de tués, & la *Flora* un seul. Cette dernière a été si fort endommagée dans ses manœuvres, qu'on a été obligé de la remorquer dans la rade de Portland. La *Concorde* & la *Nymphe* ont pris pareillement l'*Engageante*, qui après un combat de 7 quarts d'heures se trouva entièrement désarmée. La *Résolue* poursuivie par le *Melampus* & la *Nymphe*, s'est réfugiée à Morlaix.

A L L E M A G N E.

MANHEIM (le 7 Mai). Quoique depuis long-tems l'on s'attende à voir la campagne s'ouvrir de ce côté-ci, les Impériaux & les Prussiens n'ont point encore commencé à agir. En attendant, les François continuent à répandre la consternation par leurs excursions continuelles. C'est pour la troisième fois depuis 15 jours qu'ils sont venus hier exercer leurs brigandages dans nos environs. Après s'être portés à Franckenthal, ils se sont avancés jusqu'à Bobernheim, à une lieue de Worms; & vers midi, ils sont retournés sur leurs pas & ont repris la route de Schifferstadt, d'où ils étoient sortis. Dans ces différentes expéditions, l'ennemi s'est emparé de quantité de bétail, & a enlevé plus de 1000 journaux de moissons dans une étendue de six lieues. A Franckenthal, il a fait main-basse

sur tout ce qui y étoit resté & étoit transportable ; les ôtages qu'il a emmenés sont un pauvre cloutier , un journalier , un médiocre bourgeois & une vieille femme ; tous les habitans aisés & la plus grande partie des autres ayant pris le parti de quitter la ville , & de se réfugier ici & dans les environs. L'on espère cependant , que c'est pour la dernière fois que les conventionnels auront signalé leur génie destructeur dans notre voisinage. M. le général de Mollendorff a avancé son quartier-général à Worms , & les Prussiens qui sont en grand nombre dans les environs de Mayence , attendent d'un moment à l'autre l'ordre de se porter en avant. M. de Mollendorff a été reconnoître avant-hier le terrain entre Frankenthal & Lamsheim , & l'on assure qu'il y établira incessamment un camp. Il est arrivé 20 mille Prussiens sur le Hundsruck , mais on ignore encore quelle direction prendra cette armée.

BERLIN (*le 4 Mai*). On remarque dans notre cabinet une activité extraordinaire , depuis qu'on a reçu la nouvelle , que l'insurrection qui avoit éclaté à Cracovie , s'est également manifestée à Varsovie , & a été accompagnée d'un massacre affreux. On n'est point sans inquiétude sur le sort de M. Buchholtz , quoiqu'on apprenne qu'il n'a pas été enveloppé dans le carnage. Comme la partie des troupes Russes qui a échappé à la fureur des Polonois , & qui s'est retirée à Zakroczym avec son commandant , le général Igelftröm , n'est pas en état , du moins pour le présent , de

foumettre seule les insurgens , il a été résolu d'y envoyer d'ici le plus grand nombre de troupes possibles. En conséquence , le college suprême de guerre a expédié en Prusse & dans la Silésie des ordres , en vertu desquels l'armée Prussienne en Pologne sera portée bientôt au-delà de 70 bataillons & de 90 escadrons. Le roi s'est même déjà mis en route pour prendre le commandement de l'armée , & marcher contre les insurgens. On apprend que les Russes , de leur côté , s'avancent en forces , de sorte qu'on a lieu de croire que l'esprit de Jacobinisme qui a gagné depuis long-tems la malheureuse Pologne , ne tardera pas à y être étouffé pour toujours. Le jour du soulèvement , le général Igelltröm , ayant envoyé au roi de Pologne un de ses adjudans pour l'avertir de ce qui se passoit , cet officier le trouva déjà à 6 heures du matin tout habillé dans la cour du château , près de ses gardes qui s'y étoient rangées. On ajoute qu'il répondit que les Russes feroient bien de se retirer hors de la ville. Ce prince avoit aussi déjà envoyé toute son argenterie à la monnoie. On conclut de tout cela qu'il étoit instruit de ce qui alloit se passer dans la capitale.

F R A N C E .

PARIS (*le 5 Mai*). Les séances de la Convention ne sont plus remplies depuis quelque tems que par des rapports , faits par Barrere , de la correspondance des armées. Mais ces rapports sont la plupart si confus ou composés avec tant

d'art, qu'il est impossible de connoître au juste le véritable état des choses. Quoiqu'il soit certain que les troupes conventionnelles aient, dans les journées du 17 & du 26 Avril, esfuyé du côté du Nord & sur-tout sur la Sambre & dans le Cambresis, des échecs considérables, Barrere a cru devoir ne point les publier; il a parlé au contraire de ces journées, comme de jours de triomphe & de gloire pour la république; & beaucoup de personnes, soupçonnées d'avoir répandu de mauvaises nouvelles, ont été arrêtées & emprisonnées. Cependant, à la séance du premier de ce mois, il faist l'occasion de la prise de Courtray & de Menin, ainsi que de celle de Beaumont par l'armée des Ardennes, pour faire quelques aveux défavorables. Il annonça que nos troupes n'avoient pas été aussi heureuses au centre, qu'elles avoient attaqué trois fois l'ennemi, & avoient été les trois fois obligées de se replier. „ Le peu de talens, dit-il, des
„ généraux, & la malveillance de quelques
„ officiers font peut-être la cause de cet in-
„ succès, mais Richard & le général en chef
„ Pichegru vont se porter de ce côté, & pur-
„ geront cette partie de l'armée des lâches
„ & des contre-révolutionnaires qui pourroient
„ s'y trouver „. La veille, Barrere avoit fait part à l'assemblée, que les *satellites des ty-
rans* se distinguoient par un nouveau genre de tactique. Suivant lui, ils attaquoient les armées & les places, dans lesquelles il avoient organisé la *trahison*. Il prétendit que Cobourg avoit cru recueillir le fruit de ses *manœuvres*, en se

présentant devant Landrecies avec une grande partie de ses forces pour battre cette place; & il assura en même tems que les *traîtres* venoient d'être arrêtés, & que l'on ripostoit vivement au général Autrichien qui, ajouta-t-il, ne tardera pas d'être forcé à abandonner son entreprise. Le langage qu'il tint dans la séance du 3, fut bien différent. La nouvelle de la prise de Landrecies par les alliés, étant trop généralement répandue dans Paris, Barrere se vit obligé de la publier. „ Citoyens, dit-il, „ ce jour n'est pas le jour de la victoire, c'est „ celui où les représentans du peuple doivent „ avoir une attitude fiere. Landrecies est au pou- „ voir des Autrichiens. C'est le général Ferrand „ qui nous mande cette nouvelle, dans une Let- „ tre datée du quartier-général de Réunion-sur- „ Oise, le 12 floréal (le 1 Mai). Les batteries „ de la place ayant été démontées, il n'a pas „ été possible de faire une plus longue résis- „ tance. Ferrand ajoute qu'après l'attaque du „ 7, il en avoit tenté une seconde le 10; que „ ses efforts ont été vains; que la foiblesse & „ le délabrement de la division de Cambray, „ qui avoit perdu presque toute son artillerie, „ ne lui a pas permis d'appuyer sa gauche. „ Il finit par dire que quant aux détails con- „ cernant la prise de Landrecies, il n'en a en- „ core aucun, mais que dès qu'il lui en sera „ parvenu, il s'empressera de nous les faire „ passer. La *malveillance*, continua Barrere, „ semble s'agiter encore, parce que la victoire „ a été un instant absente de l'armée du Nord. „ Avant-hier, de prétendus bons patriotes se

„ plaignoient de ce qu'on ne publioit point cette
 „ nouvelle. Nous vous denonçons cette secte
 „ qui affecte un zele immodéré pour les in-
 „ térêts du peuple, qui s'appitoye à froid sur
 „ les revers en les publiant. Ces hommes, vrais
 „ amis des malheurs de la république, faux
 „ amis de ses succès, répandoient sous un voile
 „ trompeur un venin perfide & affassin. Se
 „ plaçant à l'affut de mauvaises nouvelles, en
 „ *créant* quand il n'en vient point, les pres-
 „ sentant par leurs vœux impies, & les *exa-*
 „ *gérant* quand il en existe quelqu'une, on
 „ les voit s'alarmer sur la force des ennemis,
 „ sur la tactique des Autrichiens. C'est la haine
 „ de la république qui se relève. Richard &
 „ Choudieu avoient déjà fait cette remarque.
 „ Attachez-vous, écrivoient-ils, à combattre
 „ les *alarmistes*, car c'est une secte issue du
 „ royalisme & de l'aristocratie. Que diroient
 „ donc ces lâches alarmistes, si d'autres pla-
 „ ces étoient prises, si des places importantes
 „ étoient ataquées? Ils se diroient en eux-
 „ mêmes : *nos vœux sont accomplis.* „

Les opérations de l'armée d'Italie ont eu, selon Barrere, un plein succès. Hier il annonça que Saorgio étoit pris, ainsi que les forts de Belvedere, Lantofca, Altena, St.-Martin-de-Rocadillera, & qu'à l'attaque de Saorgio, le général de brigade Brulé & l'adjudant-général Langlois y ont été tués. L'armée des Pyrénées-Orientales, suivant le même rapporteur, a eu également un succès complet : elle a pris le grand camp des Espagnols, avec canons, munitions & effets de campement. Quant à celle des

Pyrénées-Occidentales, elle a effuyé quelques échecs; les postes de St.-Jean-Pied-de-Port ont été enlevés par les Espagnols.

Il est impossible de décrire à quel effrayant degré se porte encore tous les jours l'effusion de sang; les parlemens ont paru, pour ainsi dire, en corps sur l'affreux théâtre de la guilotine; les têtes les plus illustres de cette magistrature si imposante y sont tombées, ainsi que celles d'autres citoyens de tout rang. Voici les noms de ceux qui ont péri, le 20 & le 21.

Le Pelletier Rosambo, âgé de 46 ans, natif de Paris, président à Mortier, au ci-devant parlement de Paris, demeurant à Malesherbes; N. E. Segla, âgé de 57 ans, né & demeurant à Toulouse, conseiller de grand'chambre au ci-devant parlement de Toulouse, né & demeurant à Toulouse; J. F. Montaigu âgé de 64 ans, conseiller de grand'chambre au ci-devant parlement de Toulouse, né & demeurant à Toulouse; J. J. Balzac de Firmy, âgé de 60 ans, conseiller de grand'chambre au ci-devant parlement de Toulouse, natif de Senergue, département de l'Aveyron, demeurant à Toulouse; Philippe-Joseph-Marie de Cussac, âgé de 67 ans, conseiller de grand'chambre au parl. de Toulouse; A. J. Lafond, âgé de 60 ans, conseiller de grand'chambre au parlement de Toulouse, né & demeurant à Toulouse; J. J. H. Rigault, âgé de 45 ans, conseiller aux enquêtes du ci-devant parlement de Toulouse, natif de Castres, département du Tarn, demeurant à Toulouse; M. E. Lenoir, âgé de 38 ans, conseiller de la première chambre des enquêtes au ci-devant parlement de Paris, né & demeurant à Paris; F. M. Duport, âgé de 76 ans, conseiller de grand'chambre au ci-devant parlement de Paris, né & demeurant à Paris; L. J. N. M. F. Camus

de la Guibourgere, âgé de 46 ans, conseiller de grand'chambre au ci-devant parlement de Paris, né à Rennes, demeurant à Paris; H. F. Fredy, âgé de 74 ans, conseiller de grand'chambre au ci-devant parlement de Paris, né & demeurant à Paris; L. J. P. Dupuis de Marsé, âgé de 69 ans, conseiller de grand'chambre au ci-devant parlement de Paris, né & demeurant à Paris; L. F. Fagnier de Mardeuil, âgé de 59 ans, conseiller à la 2^e chambre des enquêtes du ci-devant parlement de Paris, natif de Châlons-sur-Marne, demeurant à Paris; F. Pasquier, âgé de 58 ans, conseiller de grand'chambre au ci-devant parlement de Paris, né & demeurant à Paris; P. D. Bourre de Corberon, âgé de 77 ans, président de la première chambre des enquêtes du ci-devant parlement de Paris, né à Paris, & demeurant à Toulouse; B. G. Rolland, âgé de 64 ans, président des requêtes du palais du ci-devant parlement de Paris, natif de Paris, demeurant à Champ-Beaudoin, département du Loiret *; J. B. L. Courfin de Bure, âgé de 47 ans, conseiller aux requêtes du palais du ci-devant parlement de Paris, né & demeurant à Paris; J. F. N. Rhouet, âgé de 27 ans, conseiller des requêtes du palais du ci-devant parlement de Paris, né & demeurant à Paris; A. L. H. Hocquart, âgé de 55 ans, premier président de la ci-devant cour des aides de Paris, né & demeurant à Paris; A. J. F. de Gourgue, âgé de 57 ans, président à mortier au ci-devant parlement de Paris, né à Paris, demeurant à Poissy; J. B. G. Bochart de Sarron, âgé de 64 ans, premier président du ci-devant parlement de Paris, né & demeurant à Paris; E. F. Mathieu Molé de Champatreux, âgé de 54 ans, président à mortier du ci-devant parlement de Paris, né & demeurant à Paris; H. Guy Sallier, âgé de 60 ans, président de la ci-devant cour des aides de Paris, natif de la Roche-en-Bremy, département de la Côte-d'Or;

* Anecdote curieuse, révélée par ce président, *Diſ. Hiſt. art.*
NICOLE.

demeurant à Semur, même département; A. L. F. Lefevre-d'Ormesson, âgé de 42 ans, président à Mortier au ci-devant parlement de Paris, député à l'assemblée constituante, commissaire aux monumens publics, ex-bibliothécaire de la bibliothèque nationale, né & demeurant à Paris; N. Blin, âgé de 40 ans, natif de Paris, ci-devant comte, demeurant à Villeberny; district de Semur, département de la Côte-d'Or; A. L. Z. Espiard d'Alleray, âgé de 63 ans, natif de Dijon, ex-conseiller au parlement de cette ville, y demeurant; P. J. B. Guenichot, âgé de 27 ans, natif de Dijon, fils d'un conseiller au ci-devant parlement de cette ville, demeurant à Nogent, département de la Côte-d'Or.

Le 22 & le 23, le tribunal révolutionnaire condamna également à périr sur l'échafaud les personnes suivantes.

J. d'Esprémenil, âgé de 48 ans, natif de Pondichéry, conseiller au ci-devant parlement de Paris, député à l'assemblée constituante, demeurant à Merifout, département de Seine inférieure; J. G. Thouret, âgé de 48 ans, natif de Pont-Lévêque, avocat au parlement de Rouen, député à l'assemblée constituante, ex-président du tribunal de cassation; J. R. Gui le Chapellier, âgé de 39 ans, natif de Rennes, homme de loi, député à l'assemblée constituante; F. Hell, âgé de 63 ans, natif de Kirfenheim, département du Haut-Rhin, chevalier de l'Empire Romain, ancien grand-bailli de Landfor, syndic de la ci-devant noblesse & ensuite procureur-général-syndic de la ci-devant province d'Alsace, administrateur du département du Haut-Rhin; C. G. Lamoignon de Malesherbes, âgé de 72 ans, natif de Paris, ministre d'état jusqu'en 1788, ci-devant premier président de la cour des aides de Paris, défenseur de Louis XVI; A. M. I. Lamoignon-Malesherbes, âgé de 38 ans, native de Paris, veuve de le Pelletier-Rofambo; A. T. le Pelletier-Rofambo, âgée de 23 ans, native de Paris, femme de Château-Briant; J. H. A. Château-Briant, âgé de 34 ans, natif de St.-Malo, ex-mar-

* C'est lui qui pérora en 1789 pour le dépouillement du clergé. 1 Décemb. 1789 P. 539.

quis, capitaine au régiment ci-devant Royal, cavalerie, demeurant à Malesherbes; R. Chodkrewicz, âgée de 23 ans, native de l'Ukraine à Kosnobil, se disant femme du prince Alexandre Lubomirski, demeurant à Chaillot près Paris; C. A. Rochechouart, âgée de 62 ans, née & demeurant à Paris, veuve du ci-devant duc du Châtelet; B. Choiseul, âgée de 64 ans, femme du ci-devant duc de Grammont; M. Boucher de Rochechouart, âgée de 49 ans, native de Paris, veuve de Pontville, ci-devant vicomte; P. Parmentier, âgé de 29 ans, né à Paris, commis d'un receveur des rentes, de témoin devenu accusé; L. P. Mouffet, âgé de 42 ans, natif de St.-Mareean, charpentier, ci-devant procureur de la commune de Donnery; A. Barthelemy, âgé de 40 ans, natif de Riom, homme de loi, ex-commisnaire de Louis XVI près le tribunal du district de Gannat; F. A. Reclèsne, âgé de 61 ans, né & demeurant à Lyonne, ex-noble; M. L. Coutelet, veuve de Neuve-Eglise, âgée de 36 ans, native de Rheims; L. B. Calmer, âgé de 64 ans, natif de La Haye, courtier de change; J. Chemin, âgé de 50 ans, natif de Loigny, ancien marchand; M. Horion, femme Farifol, âgée de 50 ans, native de Beaugon, lingere; F. Galay, âgé de 50 ans, natif de Martigny dans le Valais en Suisse, frotteur d'un ex-noble, L. Leroux, âgé de 48 ans, natif de Bourgoing, tabletier.

Les jours suivans ont été marqués par les mêmes scènes de sang. On compte plus de 300 personnes qui ont péri sous le fer de la guillotine, & dans le nombre desquelles se trouvent: Louis-Gabriel Neufville-Villeroy, âgé de 63 ans, duc & pair, & capitaine de la première compagnie Françoisse des gardes du roi; Charles-Henri d'Estaing, âgé de 65 ans, amiral & lieutenant-général; Jean-Frédéric La-Tour-Dupin, âgé de 66 ans, ancien lieutenant-

* Probablement l'héritier du fameux duc de Pequigny, auquel le parlement donna gain de cause contre le clergé d'Amiens. 15 Mars 1777, p. 466. — 15 Nov. 1778, p. 497. — 15 Juin 1778, p. 305. — 15 Avril 1779, p. 551. — 1785, p. 97.

général des armées, & ci-devant ministre de la guerre; Ph. La-Tour-Dupin, âgé de 72 ans, lieutenant-général: A. L. F. E. Bethune-Cha-rost, âgé de 23 ans, natif de Paris, ex-comte, demeurant à Calais; E. C. F. F. Nicolay, âgé de 57 ans, né à Paris, rue des Enfans-rouges, ci-devant président du grand conseil; Sourches, veuve Valieres, âgée de 54 ans; A. H. Langlois de Pommeuse, âgé de 50 ans, conseiller de grand'chambre au ci-devant parlement de Paris. — Les fermiers-généraux détenus viennent d'être renvoyés au tribunal révolutionnaire; de sorte qu'il est fort à craindre qu'ils ne grossissent sous peu les longues listes des victimes égorgées. Le général Santerre est arrivé ici depuis quelques jours sous l'escorte de six gendarmes, & a été transféré dans une des prisons de Paris. Il a été suivi par Jourdan (coupe-têtes), chef d'escadron de la gendarmerie nationale à Avignon, conduit à Paris de brigade en brigade, & mis en arrestation par ordre du comité de sureté générale. Les scellés ont été mis sur ses papiers.

P A Y S - B A S.

LA HAYE (*le 7 Mai.*) La négociation, qui avoit été entamée ici entre la Prusse, l'Angleterre, & les Provinces-Unies, pour attacher une partie des troupes Prussiennes à la défense de la cause, où les puissances maritimes ont été engagées par la déclaration de guerre, que leur ont fait les François, a été terminée par un traité signé le 19 Avril, dont voici la teneur.

„ *Leurs majestés le roi de la Grande-Bretagne & de Prusse & L. H. P. les Etats - Généraux des Provinces-*

vinces-Unies étant animées d'un même desir d'arrêter les progrès du système d'anarchie & de crimes, dont la société civile s'est vue menacée, & souhaitant de se concerter pour soutenir, de la maniere la plus efficace, la cause commune dans laquelle elles se trouvent engagées, en conséquence de la guerre injuste & cruelle que les personnes, qui exercent les pouvoirs du gouvernement en France, ont suscitée à plusieurs grandes puissances de l'Europe, sont convenues, à la suite des liaisons d'amitié & d'alliance qui les unissent si heureusement, de conclure le présent traité; & pour cet effet elles ont nommé leurs plénipotentiaires respectifs; savoir: S. M. Britannique, le lord baron de Malmesbury, pair du royaume de la Grande-Bretagne, conseiller-privé, chevalier de l'ordre du Bain; S. M. Prussienne, le Sr. Chrétien-Henri-Curce, comte de Haugwitz, son ministre-d'état de guerre & de cabinet, chevalier de l'ordre de l'Aigle-Rouge; & L. H. P. les Etats-Généraux des Provinces-Unies, les Srs. Laurent-Pierre van de Spiegel, conseiller-pensionnaire de la province de Hollande & de West-Frise, garde-des-sceaux & député de ladite province à l'assemblée des Etats-Généraux; & Henri Fagel, greffier de L. H. P. Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins-pouvoirs respectifs, ont arrêté les articles suivans.

ART. I. S. M. le roi de Prusse s'engage à fournir une armée, qui fera composée de soixante-deux mille quatre-cents hommes, conformément au tableau qu'elle a fait remettre aux ministres des puissances maritimes, lequel tableau fera censé faire partie du présent traité. Cette armée restera réunie sous un chef Prussien, & agira de la maniere la plus efficace contre l'ennemi commun, soit séparément, soit conjointement avec un corps de troupes à la solde des puissances maritimes, ou de l'une d'elles. Ladite armée fera & restera complete autant que possible; & elle sera employée d'après un concert militaire entre S. M. Britannique, S. M. Prussienne, & leurs Hautes-Puissances les Etats-

Généraux des Provinces-Unies, là où il sera jugé le plus convenable aux intérêts des puissances maritimes; & cette armée sera rendue au lieu de sa destination le 24 Mai 1794, ou plutôt si faire se peut : elle sera pourvue de pieces de campagne avec leur attirail, ainsi que des tentes & de tout l'équipement militaire, nécessaire pour agir en campagne.

II. Il est convenu par les hautes parties contractantes, que les troupes, que S. M. Prussienne doit fournir à S. M. Britannique & à L. H. P., en vertu des traités d'alliance respectifs entre S. M. Prussienne & les puissances maritimes, seront comprises dans cette armée de 62,400 hommes, & qu'en employant ladite armée de la maniere énoncée dans le présent traité, S. M. Prussienne sera censée avoir fourni à ses hauts alliés les secours stipulés par lesdits traités.

III. Pour faciliter à S. M. Prussienne les moyens d'agir avec vigueur, & conformément aux sentimens de zele & d'intérêt, dont elle est animée pour la cause commune, S. M. Britannique & L. H. P. sont convenues de fournir à S. M. Prussienne un subside de cinquante mille livres sterling par mois, jusqu'à la fin de la présente année, & à compter du commencement du mois, dans lequel le présent traité est signé.

IV. S. M. Britannique & L. H. P. payeront à S. M. Prussienne dès-à-présent une somme de trois-cens mille livres sterling, pour l'aider à fournir aux fraix de rétablissement, & aux premieres dépenses nécessaires, pour mettre l'armée ci-dessus mentionnée en état de mobilité, & pour la porter sur les points où elle devoit agir, &, à l'époque du retour desdites troupes, S. M. Britannique & L. H. P. payeront de plus à S. M. Prussienne une somme de cent mille livres sterling, pour les fraix de ce retour de l'armée dans les états de S. M. Prussienne. Ledit payement pour les fraix de rétablissement & de mobilité se fera immédiatement après l'échange des ratifications, aussi-bien que celui du premier subside, à payer

par mois, de cinquante mille livres sterling. Les mois suivans seront acquittés par avance au commencement de chaque mois. — Tous ces payemens seront effectués à Berlin par les puissances maritimes, selon tel arrangement dont elles conviendront entr'elles; & la livre sterling sera évaluée à six écus en Frédéric-d'or.

V. Le subside & les payemens ci-dessus mentionnés doivent suppléer à toutes demandes, que S. M. Prussienne pourroit faire à la charge des puissances maritimes pour les dépenses de l'armée; toutes ces dépenses, de quelque nature qu'elles pussent être, devant être supportées par S. M. Prussienne, avec la seule exception des fraix du pain & du fourrage, qui seront fournis par les puissances maritimes; tant pour les 30,400 hommes que S. M. Prussienne s'engage à employer au-delà des secours stipulés, que pour ces secours mêmes, d'une manière conforme aux termes des traités d'alliance respectivement subsistans entre les puissances maritimes & ladite majesté. Mais, pour éviter les difficultés qui pourroient survenir relativement au fournissement de ces articles en nature, les hautes parties-contractantes sont convenues, qu'il y sera suppléé en argent, en l'évaluant à raison d'une livre & douze shellings (argent sterling d'Angleterre) par mois, pour chaque homme des 62,400 à fournir par S. M. Prussienne, selon le tableau ci-dessus mentionné; & le paiement de cette somme se fera par avance au commencement de chaque mois, de la même manière que celui du subside, & commencera le même jour: mais, s'il arrive par la suite, qu'il soit fait, d'après le consentement des hautes parties-contractantes, quelque variation dans les proportions respectives d'infanterie, de cavalerie & d'artillerie, établies par ledit tableau, dans ce cas-là il sera fait une nouvelle évaluation de ladite subvention pécuniaire, suivant la nouvelle proportion des rations & des portions, qui pourroit résulter de ladite variation, afin que ladite évalu-

tion ne soit pas au-delà des dépenses réelles occasionnées par le fournissement des articles, dont il est question, selon la proportion des hommes & des chevaux, qui seront employés.

VI. Il est convenu que toutes les conquêtes, faites par cette armée, seront faites aux noms des deux puissances maritimes, & resteront à leur disposition pendant le cours de la guerre & à la paix, pour en faire tel usage qu'elles jugeront alors le plus convenable.

VII. Les deux puissances maritimes nommeront deux personnes chargées de résider en leurs noms au quartier-général de l'armée Prussienne, pour entretenir la communication & correspondance nécessaire entre les armées respectives.

VIII. Ce traité durera dans toute son étendue jusqu'à la fin de la présente année 1794.

IX. Le présent traité sera ratifié de part & d'autre; & l'échange des ratifications se fera dans l'espace d'un mois, ou plutôt si faire se peut.

En foi de quoi, nous plénipotentiaires de S. M. Prussienne & de S. M. Britannique & des seigneurs États-Généraux des Provinces-Unies, en vertu de nos pouvoirs respectifs, avons signé le présent traité & y avons fait apposer le cachet de nos armes.

Fait à la Haye le 19 Avril 1794.

(Signé) Malmesbury, (L. S.) Haugwitz, (L. S.)

L. P. van de Spiegel, (L. S.) H. Fagel, (L. S.)

BRUXELLES (le 8 Mai). La bataille qui s'est donnée le 26 du mois dernier, dans les plaines du Cambresis, est la plus meurtrière de la guerre actuelle. Les conventionnels, constamment repoussés de tous les côtés, sont revenus à la charge à plusieurs reprises avec une espèce de rage. Trois fois la cavalerie Angloise a tenté inutilement de pénétrer dans les rangs ennemis; & ce n'est qu'à la quatrième qu'elle est parvenue à les enfoncer. Dans le

même tems la cavalerie Autrichienne, passant à travers une colonne ennemie, en faisoit un horrible carnage. La bataille a duré 10 heures, pendant lesquelles le massacre n'a pas discontinué un seul instant. La terre, sur plusieurs lieues d'étendue, étoit couverte de cadavres & de blessés. Les conventionnels, n'ayant pu réussir à faire lever le siege de Landrecies, se retirerent avec beaucoup de précipitation devant Cambray. Suivant tous les rapports la perte des François s'éleve à environ 8 mille hommes tués ou blessés, & 14 ou 15 cens prisonniers, parmi lesquels se trouvent les généraux Marcel & Chapui. On a pris à l'ennemi dans cette affaire environ 60 canons ou obus, beaucoup de caissons remplis de poudre & de boulets, & quelques drapeaux. Cette victoire a beaucoup contribué à la reddition de Landrecies, qui a eu lieu le 30. La garnison au nombre d'environ 7 mille hommes, a été prisonniere de guerre. Cette ville a été tellement maltraitée par le bombardement, qu'il n'y a pas une seule maison qui n'ait été endommagée, & que d'ailleurs il y a péri plus de 1500 personnes, soit parmi les habitans, soit parmi les militaires. Tandis que les alliés remportoient ces avantages de ce côté, les François pénétroient dans la Flandre, & s'emparoitent de Courtray, Menin & Furnes. Le général Clairfayt s'est porté sur le champ vers cette province, ainsi que le duc d'Yorck; mais on n'apprend pas encote que l'ennemi ait évacué ces villes, où il a pris tout ce qui étoit à sa convenance.

L'abondance de matieres ne nous a pas per-

mis de rapporter dans le dernier Journal la piece suivante qui honore la vigilance paternelle de l'empereur, & son zele pour la defense des bons principes, pour le maintien des droits & loix du peuple Belgique.

Ordonnance de l'empereur & roi, concernant les auteurs du systême François. Du 4 Avril 1794.

„ François, par la grace de Dieu, &c. &c. &c.
L'Europe est témoin depuis cinq ans de la situation affreuse du malheureux royaume de France, naguere si florissant, & dont les maux toujours croissant ne laissent point encore appercevoir leur terme. La faction impie, qui le tyrannise, n'est parvenue à établir son monstrueux systême qu'en attaquant à la fois, sous l'appât trompeur de réforme, la Religion & la constitution de l'état, ainsi que toutes les bases de l'ordre social, que cette faction n'a point tardé de détruire, en y substituant une prétendue liberté & une prétendue égalité absolument chimériques.

Résolus de maintenir invariablement la Religion & la constitution, qui depuis des siècles font le bonheur des florissantes provinces Belges, nous avons trouvé qu'il étoit de notre sollicitude de seconder & d'appuyer par une loi sévère le vœu public si fortement & si généralement prononcé par l'horreur, que le pays entier a montrée pour le systême des novateurs François, & d'empêcher que des factieux, ennemis de l'état & de leur patrie, émissaires ou complices de ceux qui ont usurpé en France tous les pouvoirs, n'introduisent, ne propagent ou ne répandent dans ce pays, par des complots ou des menées criminelles, les principes du systême révolutionnaire François.

Pour préserver nos fideles sujets de cette contagion & écarter d'eux d'aussi grands malheurs, nous avons, de l'avis de nos très-chers & féaux le chef & président & gens de notre conseil-privé, & à la délibération de notre très-cher & féal cousin François-George-Charles comte du St.-Empire-Romain de Ma-

ternich-Winnebourg, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, grand-croix de l'ordre royal de St.-Etienne, notre chambellan, notre conseiller-d'état intime actuel & notre ministre-plénipotentiaire pour le gouvernement général des Pays-Bas, en l'absence de son altesse royale, le sérénissime gouverneur-général, statué & ordonné, statuons & ordonnons les points & articles suivans.

Art. I. Tous ceux, soit étrangers ou regnicoles, qui par des conspirations ou par des complots, tenteront d'introduire, répandre ou propager dans ce système, seront traités comme coupables de haute trahison & comme tels punis de mort, ainsi que tous ceux, qui seront convaincus d'avoir été à cet effet en correspondance ou en intelligence avec l'ennemi ou ses adhérens.

II. Tous ceux, qui se permettront soit de bouche, soit par écrit, de propager les principes pernicieux de ce système, seront punis de détention, soit à perpétuité, soit à terme, selon l'exigence des cas.

III. Comme dans les circonstances actuelles il convient de surveiller exactement les associations connues sous les noms de clubs, sociétés littéraires (a), ainsi

(a) De toutes les pestes publiques, car on peut bien les nommer ainsi avec Virgile, il n'y en a pas de plus redoutable que l'abus des sciences & des lettres, & jamais cet abus n'est plus marqué, plus vaste, plus près d'une explosion, que lorsqu'il existe jusques dans les plus petites villes des cabinets & sociétés littéraires. Les souverains qui les tolèrent, marchent sur des volcans prêts à s'enflammer, tandis qu'ils croient remédier à tout, en jettant quelques tonnes d'eau dans ceux dont déjà la lave couvre des régions entières. Il est singulier que l'homme qu'on regarde comme le grand prédicateur des révolutions, ait désigné cette même cause comme une des plus opérantes, & que cru dans ses paradoxes & ses erreurs, il ne l'ait point été & ne le soit pas encore dans cette grande vérité. Voici selon lui les tristes effets de cette pédanterie scientifique & littéraire qui fait les peuples quand ils sont mûrs pour la non exist-

*Tum variis
illudent pestes.
ter. I Georg.*

que toutes autres associations de ce genre, dans lesquelles toutes personnes ne sont pas indistinctement admises, & quelle que soit leur dénomination, nous ordonnons que les préposés de ces assemblées les annoncent aux conseillers-fiscaux, en indiquant l'objet de leur société & les noms des personnes qui les composent, afin d'obtenir par écrit l'agrément, qui ne sera jamais que provisionnel, de nos susdits fiscaux, afin de pouvoir tenir leurs assemblées, à peine que, si quelqu'une des ces sociétés s'assembloit avant d'avoir obtenu cet agrément, chacun des contrevenans encourra une amende de cent écus pour chaque contravention.

IV. Les sociétés qui voudront admettre un nouveau membre, devront obtenir la permission par écrit des officiers de justice de l'endroit, à peine que la société en contravention sera supprimée.

V. Ordonnons à tous officiers de justice, tant dans

*Pensées de
J. J. Rouss.
seau. Amst.
terd. 1763.
p. 224.*

** Voyez la
Consultation
aux offis.
x Mars,
p. 343.*

tence. „ Il y a des ames lâches & pusillanimes qui
„ n'ont ni feu ni chaleur, & qui ne sont doucés que
„ par indifférence pour le bien & pour le mal. Telle
„ est la douceur qu'inspire aux peuples le goût des let-
„ tres. . . . C'est un grand mal que l'abus du tems. D'au-
„ tres maux pires encore suivent les lettres & les arts.
„ Tel est le luxe : né comme eux de l'oïfiveté & de la
„ vanité des hommes * . . . Le goût des lettres anéantit
„ l'amour de nos premiers devoirs & de la véritable
„ gloire. Quand une fois les talens ont envahi la gloire
„ de la vertu, chacun veut être un homme agréable, &
„ nul ne se soucie d'être un homme de bien . . .
„ Les lettres détruisent la vertu, & introduisent en sa
„ place la politesse & les bienséances ; à la crainte de
„ paroître méchant, elles substituent celle de paroître
„ ridicule. . . . Le goût de la philosophie relâche tous
„ les liens d'estime & de bienveillance, qui attachent
„ les hommes à la société ; & c'est peut-être le plus
„ dangereux des maux qu'elle engendre. Un tel être
„ n'est ni parent, ni citoyen, ni homme, il est philo-
„ sophe . . . La science n'est pas faite pour l'homme
„ en général. Il s'égaré dans sa recherche, & s'il l'ob-
„ tient quelquefois, ce n'est presque jamais qu'à son
„ préjudice. „

les villes qu'au plat-pays, d'informer nos officiers-fiscaux, en-déans deux fois vingt-quatre heures, des sociétés de l'espece de celles mentionnées ci-dessus, ainsi que tous autres conventicules ou rassemblemens de ce genre existant dans leurs ressorts respectifs, à peine, en cas de négligence, d'une suspension d'un an de leur office ou autre plus griève selon l'exigence du cas. Ordonnons sous les mêmes peines auxdits officiers de justice de dénoncer aux conseillers-fiscaux, dans le terme mentionné, toutes autres contraventions à la présente ordonnance.

VI. Ceux qui dénonceront les coupables des crimes, excès & délits mentionnés dans la présente ordonnance, de maniere que ceux-ci puissent être convaincus en justice, auront une récompense proportionnée à l'importance de la dénonciation, & qui ne sera pas moindre de mille écus, si la dénonciation porte sur les crimes mentionnés dans l'article premier de la présente ordonnance, & leur nom sera tenu secret.

VII. Les complices qui auront fait les dénonciations, jouiront de la même récompense, & en outre de l'impunité de leur délit, à moins qu'ils n'en fussent les chefs ou principaux auteurs.

Si donnons en mandement, &c. »

LOUVAIN (le 6 Mai). Il continue à passer par ici des chariots chargés de blessés & de convalescens Autrichiens qu'on transporte à Aix-la-Chapelle. On attend aussi beaucoup de Hollandois dont l'hôpital est à St.-Gerlach près de Maëtricht; ces troupes se font extrêmement distinguées dans les dernières actions.

Nos études théologiques promettent de nouveaux succès par l'élévation au doctorat de plusieurs excellens sujets parmi lesquels on a vu en dernier lieu M. Antoine van Gils, natif de Tilbourg dans le Brabant Hollandois. Ses thèses pleines d'érudition & de saine théologie, claires, méthodiques, élégantes, prou-

vent que l'université ne perd pas de vue les dangers que la pureté de la doctrine a courus de la part de quelques pédagogues étrangers. On y lit entre autres la position suivante :

„ Solis naturæ viribus fieri possunt opera
 „ moraliter bona, quæ nec sint peccata, nec
 „ odium Dei mereantur. Hinc, errorem, in
 „ Bajo & Quæsnello ab Ecclesiâ proscriptum,
 „ omninò redolere perspicitur Lauberiana hæc
 „ humilitas : *Is verè humilis est, qui corde*
 „ *& ore confitetur, & certò judicat, ea*
 „ *quæ ex propriis possidet viribus, non*
 „ *nisi mala esse posse* (Lauber. Theol. Past.
 „ Tom. II §. CCXC) : Cui consonat hæte-
 „ rodoxum istud Schanzæ (Theol. Moral.
 „ Tom. I. §. IV.) *Nisi (justi) in singulis*
 „ *actibus suis gratiâ Dei adjuvarentur;*
 „ *omninò justitiâ Dei exciderent, & in*
 „ *peccata laberentur; propellente eos con-*
 „ *cupiscent. a.* „

LUXEMBOURG (le 6 Mai). Cette province est entièrement délivrée des carmagnols, depuis la victoire remportée sur eux le 30 du mois dernier par le général baron de Beaulieu, qui les a obligés à se retirer jusques derrière Longwi. L'ennemi a perdu dans cette journée 6 pieces de canon, & beaucoup de chariots, on lui a fait beaucoup de prisonniers, & un de ses bataillons a été entièrement détruit. Le général Beaulieu a repris sa position près d'Arlon. Les rigicides ont par-tout laissé des traces affreuses de leur impiété, & de leurs brigandages.

Il est bien étonnant qu'après toutes les démarches, les supplices & les plus vives inf-

tances de tous les ordres de la province, pour le rétablissement du college, & de l'enseignement public, sur-tout de celui de la théologie, les choses restent toujours dans le même état de stagnation, de contrariété & de nullité. Mystere dont la nuit s'épaissit encore quand on fait combien les intentions du souverain sont prononcées à cet égard ; & qui seul suffit pour constater la puissance du Jacobinisme. En attendant que le Ciel seconde un vœu si général & si persévérant, il vient de paroître une *Deuxieme Représentation du Chapitre Rural de Mersch*, adressée aux Etats de la province, & conçue en ces termes.

„ Remontrent très-humblement & isérativement les doyen, & curés composant le chapitre de Mersch, que la plupart d'entre eux chargés de l'administration d'une paroisse dont l'étendue exige nécessairement des coopérateurs, sur-tout dans les annexes éloignées du chef-lieu du pasteur principal, ont la douleur de se voir privés par la rareté des prêtres tant séculiers que réguliers de cette indispensable assistance ; de sorte que, malgré la vigilance & l'activité des pasteurs, non-seulement les malades sont exposés au péril de mourir frustrés des saints Sacremens & du soutien consolant au combat de la mort, d'un ministre du Seigneur ; mais encore le peuple par ce défaut de prêtres, manquant d'instruction est en danger par la contagion de l'exemple de nos malheureux voisins, de perdre insensiblement les principes de Religion qui sont la base la plus assurée des trônes, & d'où découlent l'ordre, le bonheur, la assistance des Etats.

La cause de cette disette de prêtres, & de cette crise de notre sainte Religion, n'échappe sans doute pas, Messieurs, à vos regards attentifs & pénétrants. C'est d'abord ces esprits philosophique, qui de tout tems ennemi capital de la Religion s'efforce de jeter un ridicule sur les observateurs de la loi sainte, vilipende ses ministres, & charge d'opprobre ceux qu'il ne peut séduire par l'appât de la nouveauté & du libertinage.

Mais une cause plus immédiate & plus individuelle propre à notre province, est la suppression des hautes étu-

des dans la capitale, études indispensablement requises à la formation du sacerdoce, & les seules propres à fournir les ressources nécessaires à l'instruction du peuple, & à la destruction de l'erreur.

Il y a eu des tems heureux, où les études y fleurissoient; des professeurs religieux, versés dans les sciences sacrées, appliqués par état & préparés de longue main à ce travail, y enseignoient dans un nombreux college les aspirans à l'état ecclésiastique; les candidats de la prêtrise y trouvoient des instituteurs habiles & d'une doctrine sûre: sans être obligés à des voyages dispendieux, & à s'éloigner de leurs foyers, ils achevoient leurs cours d'études presque sans frais. Alors la classe des citoyens d'une fortune médiocre (celle qui fournit la plus grande partie du clergé séculier & régulier), pouvoit soutenir la dépense nécessaire pour faire parvenir au sacerdoce ceux de ses membres qui s'y sentoient appelés. Mais cette ressource étant actuellement interceptée, les frais pour parvenir aux hautes études, dont les sources pures, hélas! ne se trouvent plus que dans des contrées fort éloignées de notre patrie, ont découragé les parens & repoussé les aspirans dont la rareté devient de jour en jour plus palpable & plus funeste.

C'est ce triste état des choses, Messieurs, qui nous contraint de réclamer de votre sollicitude ordinaire pour la prospérité de la province, en vous suppliant avec toutes les instances que l'importance de notre demande autorise, d'employer votre intervention auprès de sa majesté notre auguste souverain dont le zèle pour le bien de ses sujets & pour le maintien de la foi de ses ancêtres soutient nos espérances & vous assure l'accueil le plus favorable, afin qu'il lui plaise

DE RÉTABLIR L'ÉCOLE DE THÉOLOGIE COMME ET TELLE QU'ELLE ÉTOIT A L'ÉPOQUE HEUREUSE QUI A PRÉCÉDÉ LES CHANGEMENS DANS LES ÉTUDES, ET LA FATALE DIMINUTION DU NOMBRE DES CANDIDATS DU SACERDOCE

C'est la grace, &c. ;

François - Xavier Merjai, conseiller pensionnaire des Etats de cette province, généralement estimé par ses lumières & ses talens qu'il a constamment fait servir à la justice, à la Religion & au bien de la patrie, est mort le 13 Avril, des suites d'une apoplexie, âgé de 72 ans.

NOUVELLES DIVERSES.

Les carmagnols qui menaçoient Charleroi, ont été entièrement défaits près de Thuin le 11 de ce mois ; mais ils sont toujours maîtres de Courtray, Menin, Furnes &c. — On a arrêté au camp du duc d'Yorck, un capitaine d'artillerie, nommé Wilson, ainsi que plusieurs personnes à Londres, d'intelligence avec les François. — On mande de Paris que le 8 on y a guillotiné 26 fermiers-généraux.

Lettre de M. Roger, curé François. „ Liege le 24
 „ Avril 1794. Vous ferez l'usage qu'il vous plaira de la
 „ note que j'ai l'honneur de vous envoyer sur le trop
 „ fameux serment de Liberté & d'Egalité. Un de mes
 „ confreres & amis, arrivé de Suisse, m'a assuré qu'à
 „ Berne les ministres protestans assemblés pour déli-
 „ bérer sur le serment par ordre du sénat, ont décidé
 „ unanimement il y a 15 mois, que les prêtres Fran-
 „ çois ne pouvoient le prêter, pas plus que le premier. La
 „ même décision a eu lieu à Geneve. Il ajoute que
 „ depuis ce tems, les prêtres François ont été beau-
 „ coup mieux vus dans les cantons protestans qu'au-
 „ paravant. Il m'a dit aussi que le clergé de Savoie,
 „ a été obligé de quitter son pays en Janvier 1793
 „ pour refus de ce même serment de Liberté & d'E-
 „ galité. Il est aussi surprenant que désolant d'après
 „ tous les exemples & autorités qui militent contre,
 „ qu'on voie encore des prêtres François qui en soient
 „ les panégyristes ou du moins les défenseurs. „ —
 „ A l'occasion de cette Lettre je m'acquitterai d'une
 „ chose dont je suis chargé depuis quelque tems par des
 „ hommes infiniment respectables, savoir de déclarer,
 „ que „ ce qui a été publié dans une Lettre imprimée
 „ touchant une députation faite de la part d'une as-
 „ semblée d'évêques pour porter à un apologiste du
 „ serment de liberté & égalité, *les assurances les plus*

„ flatteuses d'intérêt, d'estime & de confiance, n'est pas
 „ vrai „. En déférant à cette réquisition, je com-
 prends très-bien que quelque nouveau pamphlet théolo-
 gique ou philosophique ne tardera pas à sortir des
 presses de Liège *; la boîte-à-perette est, dit-on, déjà
 ouverte à cet effet; je le verrai arriver avec la même
 tranquillité que ceux dont j'ai déjà rendu compte.

* Histoire
 des précé-
 dens, dern.
 Journ., p.
 49.

La Lettre d'Eccloo, datée du 3 Mai, m'est très-
 bien parvenue avec les détails de l'action courageuse
 de la petite garnison de Menin, qui se fit jour à tra-
 vers l'armée ennemie; j'ai communiqué ces détails
 suivant les desirs de ce loyal guerrier, à ceux qui le
 connoissent, mais vu leur étendue, je ne puis les rap-
 porter dans ce Journal, sans déroger à la proportion
 respecttive de la place que les événemens si multipliés
 & qui se succèdent si rapidement, doivent y occuper.

Je ne puis qu'applaudir au zèle du bon patriote
 Brabançon qui voudroit voir fondre toutes les bou-
 cles des souliers en une masse d'argent à employer
 contre les athées François; mais je crois pouvoir lui
 faire observer, 1°. que ces boucles, quoique peut-
 être inutiles, du moins quant à l'espece déterminée
 du métal qui les compose, ne sont pas dangereuses, &
 ne nourrissent en aucune sorte le jacobinisme, comme
 les théâtres, les clubs, les tripots littéraires &c.;
 & qu'il est naturel de taxer d'abord les gouffres de
 corruption, de subversion, avant de rien décerner
 contre une indifférente chaussure; en un mot, qu'il
 faut s'en prendre à la tête & au cœur, avant que de
 frapper sur les pieds. 2°. Qu'il faut toujours aller au
 plus grand profit préférablement au plus petit; & que
 l'hisfrionisme déployant son empire dans toutes les
 villes de la Belgique avec un triomphe inoui jusqu'à
 ce jour, dévorant dans l'espace d'un mois trois fois
 le produit de toutes les boucles de l'Europe; il est
 naturel qu'on exploite cette mine-là, avant d'en ou-
 vrir d'autres. 3°. Que le peuple tenant à ces petites
 décorations & au plaisir de s'endimancher quand il
 peut, il seroit imprudent de heurter un goût que les
 jacobins fauroient très-bien contourner à leur profit.
 4°. Que ce sacrifice des boucles est une invention des
 révolutionnaires; & dès-lors odieuse & suspecte aux
 amis de l'ordre & de la chose publique. Les démoc-
 rates Liégeois ont commencé par-là; c'étoit le *siguum*

érates Liégeois ont commencé par-là ; c'étoit le *signum* d'un vrai jacobin de n'avoir à ses fouliers que des cordons , rubans , ou des boucles de vil métal. La bonne cause rougiroit d'une telle imitation. Que les puissances belligérantes aillent franchement au but , qu'elles étouffent les monstres qui contrarient leurs desseins dans les cabinets & les armées ; les dons patriotiques ne leur manqueront pas , & elles ne feront pas dans le cas de chercher des moyens de victoire dans la chaussure humaine.

J'ai reçu plusieurs poésies latines & françoises , relatives aux affaires Beligiques & autres , où il y a de très-bons vers , des pensées ingénieuses & d'heureuses expressions ; mais en même tems des négligences & des incorrections , qui sans doute ont empêché les auteurs de les livrer au public. Sans approuver ni blâmer une timidité qui tient de plus près aux hommes à talens qu'à ceux qui n'en ont pas , je me contenterai de faire observer que je suis bien moins en état de perfectionner ces ouvrages du génie , que ceux qui leur ont donné le jour.

Je voudrois satisfaire M. M. vic. à F. qui desireroit voir dans la seconde édition du *Dict. Hist.* les réponses faites à divers critiques , qui se trouvent dans la première ; mais je prévois la difficulté que j'aurois d'engager l'imprimeur de réimprimer après coup & après la distribution de l'ouvrage , des discussions que la plupart des lecteurs regardent avec indifférence ; si cela peut amuser ou intéresser particulièrement M. M. , je lui prêterai volontiers les volumes de la première édition où se trouvent ces articles.

Extrait d'une Lettre de Liege , du 20 Avril. „ Je vous proposerai volontiers une question ascetico-bierarchicomorale. L'archevêque de Cologne , ayant à l'instar de celui de Malines , fait publier dans son diocèse une priere relative à la présente guerre , avec la concession de cent jours d'indulgence , un curé du pays de Liege , persuadé que le métropolitain a tous les pouvoirs de l'évêque diocésain , a publié la même priere & indulgence. Quelques personnes ont cru voir dans cette démarche plus d'attachement au système d'Ems , que de zele pro remissione peccatorum ; mais je suis persuadé que la chose a été faite avec une intention pure & pieuse , quoique peut-être elle ne soit pas sans inconvénient. „

RÉPONSE. On comprend sans beaucoup d'effort que

Non-seulement toute réponse de ma part à une question de cette nature, seroit déplacée, mais parfaitement inutile ; le confesseur diocésain ne pouvant manquer d'être instruit de ces sortes de choses, & étant particulièrement chargé d'y donner son attention.

La langue est le mot de la dernière énigme.

SOUVENT on me ravit, mais toujours je demeure,
 Sans passer dans les mains de celui qui me prend.
 Je suis le plus petit, ainsi que le plus grand,
 Et l'on ne me peut voir qu'aussi-tôt je ne meure.

Dans le dernier Journal, p. 8, l. 5, lisez ainsi : rapporte un passage où le S. Docteur en parlant d'un prêtre non approuvé dit : Quando &c. — P. 19, l. 3, c'est ce je, lisez c'est ce que je &c. — P. 38, l. 9, matière incontestable, lisez maxime incontestable. — P. 51, l. 14, compté, lisez conté. — P. 62, l. 19, réviser, lisez rédiger. — P. 69, l. 15, qui date de l'époque, lisez qui date également de l'époque. — P. 71, l. 21, quelque dose, lisez quelques doses.

T A B L E.

ESPAGNE	(Madrid.	145
DANEMARCK	(Coppenhague.	146
POLOGNE	(Varsovie.	148
ITALIE	{ Rome.	152
	{ Naples.	154
	{ Genes.	156
ANGLETERRE	(Londres.	158
ALLEMAGNE	{ Manheim.	166
	{ Berlin.	167
FRANCE	(Paris.	168
PAYS-BAS	{ La Haye.	176
	{ Bruxelles.	180
	{ Louvain.	185
	{ Luxembourg.	186
NOUVELLES DIVERSES.		189